



**Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'Etat**

Bulletin de documentation

4

Juin-Juillet 1972

**Service Information et Presse
Luxembourg, 3, rue de la Congrégation**

JUIN-JUILLET 1972

SOMMAIRE

La Visite Officielle en Grande-Bretagne de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse	1
La Visite Officielle à Luxembourg de S. Exc. M. Andrei A. Gromyko, Ministre des Affaires Etrangères de l'U.R.S.S.	10
La Célébration de la Fête Nationale à Luxembourg	11
La Célébration du Remembrance Day à Ettelbruck	14
Nouvelles diverses	15
Nouvelles de la Cour	21
Conseil de Gouvernement	22
Mémorial	23
Chambre des Députés	26
Le Mois en Luxembourg	28

Ce Bulletin, qui n'engage que la responsabilité du Service Information et Presse, est destiné à fournir une documentation relative à l'activité politique, économique, sociale et culturelle au Grand-Duché de Luxembourg.

Bulletin de documentation

La Visite Officielle en Grande-Bretagne de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse

Répondant à l'invitation de Sa Majesté la Reine Elisabeth II, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus en visite officielle en Grande-Bretagne du 13 au 16 juin 1972.

C'était la première fois qu'un Souverain luxembourgeois se rendit en visite d'Etat dans ce grand pays ami où notre Famille grand-ducale et le Gouvernement luxembourgeois se réfugièrent en exil en 1940 au début de la seconde guerre mondiale, et où ils trouvèrent un accueil spontané et généreux à un moment particulièrement douloureux de notre histoire nationale.

La journée du 13 juin

Dans la matinée du 13 juin eut lieu à l'aéroport du Findel la cérémonie de départ, à laquelle assistèrent les Chefs de mission diplomatiques résidant à Luxembourg, le Vice-Président de la Chambre des Députés, le Président et les Membres du Gouvernement, le Président du Conseil d'Etat, le Président de la Cour Supérieure de Justice, le Procureur Général d'Etat, le Commandant de l'Armée, le Bourgmestre de la commune de Sandweiler, le Commandant en Chef de l'Aéroport, le Président et le Directeur de Luxair.

Après avoir passé la troupe en revue, Leurs Altesses Royales s'embarquèrent à bord de la Caravelle Luxair à destination de la Grande-Bretagne.

A leur descente d'avion à l'aéroport de Gatwick, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent salués par S. A. R. la Princesse Alexandra de Kent, tandis que les honneurs militaires furent rendus par un détachement de la Royal Air Force.

Les hôtes grand-ducaux et leur suite furent conduits de l'aéroport au grand hall de la gare de Gatwick, où les attendait le train royal qui les conduisit à Victoria Station.

A la gare Victoria, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent accueillis à la descente du train par Sa Majesté la Reine Elisabeth II

et Son Altesse Royale le Duc d'Edimbourg, accompagnés de Leurs Altesses Royales la Princesse Anne, la Princesse Margaret, le Lord Snowdon et le Duc et la Duchesse de Kent, en présence de plusieurs membres du cabinet britannique, dont le Premier Ministre, Monsieur Edward Heath et le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, Sir Alec Douglas-Home.

Tandis que les Souverains se saluèrent, des salves d'honneur furent tirées du haut de la Tour de Londres pour annoncer l'arrivée en Grande-Bretagne de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Son Altesse Royale le Grand-Duc présenta à Sa Majesté la Reine et à Son Altesse Royale le Duc d'Edimbourg les membres de la suite officielle, à savoir : Son Excellence Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, Son Excellence Monsieur André Philippe, Ambassadeur du Grand-Duché à Londres, Son Excellence Monsieur Guy de Muiser, Maréchal de la Cour, Monsieur Pierre Wurth, Secrétaire général du Ministère des Affaires Etrangères, Madame Félix Meyers, Dame d'honneur de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse, Monsieur Guillaume Konsbruck, Chambellan de Son Altesse Royale le Grand-Duc, Monsieur Roger Hastert, Chef du protocole du Ministère des Affaires Etrangères, le Major Germain Frantz, Aide de Camp de Son Altesse Royale le Grand-Duc, le Capitaine Eugène Meunier, Aide de Camp de Son Altesse Royale le Grand-Duc et Monsieur François Hallé, Commissaire de la Cour.

Sa Majesté la Reine présenta à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse les personnalités britanniques suivantes : le Field Marshal Sir Gerald Templer, Her Majesty's Lieutenant of Greater London, The Right Honourable Edward Heath, Prime Minister, The Right Honourable Sir Alec Douglas-Home, Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs, The Right Honourable Reginald Maudling, Secretary of State for the Home Department, The Right Honourable the Lord Mayor, Alderman and Sheriff Murray Fox, Sheriff of London, Mr. Sheriff Neville Rayner, Sheriff of London,

Admiral of the Fleet Sir Peter Hill-Norton, Chief of the Defence Staff, Admiral Sir Michael Pollock, Chief of the Naval Staff, General Sir Michael Carver, Chief of the General Staff, Air Chief Marshal Sir Denis Spotswood, Chief of the Air Staff, Major-General James Bowes-Lyon, General Officer Commanding London District, Mr. Robert Mark, Commissioner of Police of the Metropolis, The Right Honourable the Chairman of the Greater London Council, The Lord Mayor of Westminster.

Après le retentissement des hymnes nationaux luxembourgeois et britannique, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et le Duc d'Edimbourg passèrent en revue la Garde de la Reine. Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés de Sa Majesté la Reine et de Son Altesse Royale le Duc d'Edimbourg, quittèrent ensuite la gare Victoria pour se rendre en cortège, composé de calesches et de Rolls-Royce, au Palais de Buckingham. L'escorte d'honneur était assurée par la cavalerie de la Reine alors que des détachements des forces armées rendirent les honneurs militaires le long du parcours emprunté par le cortège qui était richement pavoisé de drapeaux britannique et luxembourgeois et où une foule importante acclamait chaleureusement au passage Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Durant ce trajet, Son Altesse Royale le Grand-Duc, visiblement ému, appréciait les airs familiers que jouait spécialement pour lui un détachement des Irish Guards, dans les rangs desquels notre Souverain avait servi durant la deuxième guerre mondiale.

Après un déjeuner intime au Palais de Buckingham, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés des suites luxembourgeoise et britannique, se rendirent à l'abbaye de Westminster où ils furent accueillis par le doyen de l'abbaye, le Très Révérend Eric Abbott, qui les guida devant la tombe du Soldat Inconnu, où Son Altesse Royale le Grand-Duc déposa une couronne de fleurs. Cette cérémonie fut suivie d'une courte visite de l'abbaye de Westminster où, en tous temps, se sont déroulés les grands événements marquant la vie du Royaume-Uni.

Après avoir pris le thé avec Sa Majesté la Reine Mère à Clarence House, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se rendirent au Palais St. James, où ils furent reçus dans la salle du trône par le Greater London Council et les responsables de la City of Westminster.

Nous reproduisons ci-après le texte des discours de bienvenue prononcés à cette occasion par le Président du Greater London Council, par le Lord Mayor de la City of Westminster et les réponses de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Discours de bienvenue prononcé par le Président du Greater London Council

Your Royal Highness,

We, the Chairman, Aldermen and Councillors of the Greater London Council, representing nearly

eight million Londoners, offer You and Her Royal Highness a warm and affectionate welcome to our capital on the occasion of your first State Visit to Our Gracious Sovereign.

It is with sincere pleasure that we welcome you to London which we are sure, Sir, you might well regard as your second home. Many of your formative years were spent here and we remember well that Her Royal Highness the Grand Duchess Charlotte came with her family to this country where she was made welcome in less happy times. We are proud that you wore British uniform on your return to your country at the time of liberation.

Our respective countries have many national beauties, our scenery is some of the finest in the world. Together with this we have the added advantages of mineral resources and the industries to develop them. Nor are we strangers by any means to the world of commerce and finance and we both benefit greatly from the expertise of our people in these fields.

The motto of your country is « We want to stay as we are » and you emphasised this in your first speech after taking the oath of accession that « Luxembourg embarks with confidence on the road towards European unity without betraying her institutions or traditions ». These words express most eloquently the hopes of both our countries for our common future. The presence of Your Royal Highnesses amongst us in London today serves to strengthen these close ties of the past and to establish further links between us in the future.

Your Royal Highness, we warmly cherish the relationships which exist between our capital and the Grand Duchy, and in extending to you the most cordial welcome of Londoners we hope to do honour not only to Your Royal Highness and Your Gracious Consort but also to the independent, friendly and enterprising people of Luxembourg.

Réponse de Son Altesse Royale le Grand-Duc au Président du Greater London Council

Mr. Chairman,

It is with great pleasure that the Grand Duchess and I welcome this opportunity of meeting with the Chairman, Aldermen and Councillors of the Greater London Council. We warmly appreciate their kind address, which reveals so much understanding of the close personal and national links between our two countries.

Coming to London, we were most interested to learn about the admirable achievements of your Council in the ten years since its creation. You have had to face the challenge of all the major problems which affect the individual in our modern society, especially in so vast a capital as yours. Your work, your initiatives have been highly successful, as is proved by comparison with other cities of similar size. Thus London appears as a very modern metropolis. At the same time, we see how carefully — one

may say affectionately! — the monuments of its glorious past have been preserved or restored.

This is extremely gratifying because London, thanks to the contributions made by its inhabitants in all fields of human activities, is one of the foremost cities of the world. In this area on the banks of the Thames, where eight million people are now living, a most remarkable spirit and soul do indeed prevail.

May this spirit and this soul be preserved untouched during the years to come. The imminent developments in European unification will require the full participation of the citizens of London. May this evolution mean for them a still better life in the future!

Discours de bienvenue prononcé par le Lord Mayor de la City of Westminster

To His Royal Highness the Grand Duke
of Luxembourg
May it please Your Royal Highness

We, the Lord Mayor, Aldermen and Councillors of the City of Westminster, are honoured and delighted to welcome Your Royal Highness, and Her Royal Highness the Grand Duchess, here today as guests of our beloved Queen. We greet you as the Sovereign Ruler of a country whose belief in democratic government and the rule of law stems, like our own, from the time when both our peoples were subject to Imperial Rome.

Through Your Royal Highness we salute a country which, though even smaller than ours, has as proud a history. Just over a hundred years ago Luxembourg set an example to all peace-loving nations by demilitarising its fortress capital. We recall that, despite this neutrality, your country suffered occupation by an alien power in both World Wars.

We are glad to remember that we provided Your Royal Highness and the Grand Duchess with a safe refuge in 1940 until Luxembourg was liberated in 1944, and Your Royal Highness was able to return wearing the uniform of the British regiment in which Your Royal Highness served with such distinction, Her Majesty's Irish Guards.

Now we greet Your Royal Highness as the head of a founder member of the European Coal and Steel Community, which inspired the creation of the European Economic Community which Great Britain has applied to join. We sincerely hope that Your Royal Highnesses will not only enjoy this visit to Britain, but will return to Luxembourg well assured that our two countries are securely linked by those bonds of friendship and peace which are essential for the welfare of both our peoples.

Réponse de Son Altesse Royale le Grand-Duc au Lord Mayor de la City of Westminster

My Lord Mayor,

The Grand Duchess and I have been deeply touched by the kind words you have just spoken on behalf of the deputation of the City Council of Westminster.

The many contacts our two countries have had throughout their history, a thousand years of national consciousness on both sides, similar traditions of freedom, culture and civilization give a special meaning to our visit to day.

In your address, you have alluded to the forthcoming enlargement of the European Communities. With you, I trust that this development will bring a considerable and lasting deepening of our mutual relationship.

At the very heart of this great metropolis of London, as the home of your Sovereigns and as the seat of the British Government, the City of Westminster deserves our administration for its vitality and its importance in the life of the whole Nation.

If Britain has persistently played an outstanding role in history, she owes it largely to the value of the institutions which are concentrated in this area. Here — based on tradition and loyalty as well as on the rule of law! — a wise, well founded and stable political system has been put into practice. Truly democratic institutions have allowed it to achieve impressive results for the benefit of the community as well as for the individual citizen.

May this past wisdom continue to prevail in the future and — as your motto reads: « Custodi Civitatem Domine » — may the Lord constantly watch over the old and venerable City of Westminster.

*

Après la présentation à Son Altesse Royale le Grand-Duc des membres du Greater London Council et des responsables de la City of Westminster, le couple grand-ducal effectua une courte visite du Palais St. James.

Dans la soirée du 13 juin, un dîner de gala fut offert au Palais de Buckingham par Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale le Duc d'Edimbourg en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

C'était dans le cadre somptueux de la salle du trône qu'étaient réunis les nombreux invités autour d'une table dressée avec faste et richement décorée d'arrangements floraux.

Nous reproduisons ci-après le texte des allocutions prononcées au cours de ce dîner officiel par Sa Majesté la Reine et par Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Discours de Sa Majesté la Reine

Your Royal Highnesses,

It has been my pleasure and honour to welcome many ruling sovereigns and heads of state to London, but I am sure that Your Royal Highness is the first to have held a commission on active service with the British Army.

From November, 1942 till May, 1945, You served with the regiment of Irish Guards, and in so doing You fought for all the freedom loving people of Europe.

Sheer numbers or sheer size have never been the only factors to influence the development of human civilization. Luxembourg has had to endure a chequered career since the days of Charlemagne, and the last two great wars in particular caused immense damage and suffering. Since those days, Your people have made a remarkable recovery and today Your modern steel industry, and the high level of prosperity and employment, are a tribute to the talents of Your political and industrial leaders.

Throughout good times and bad, the fierce pride and determined patriotism and loyalty of Your people have never been dimmed. Far from being discouraged by the battles and rivalries of the greater powers, or submerged by the swirl of conflicting ideologies and cultures, the leaders and statesmen of Luxembourg were the pioneers of the movement to give Europe closer cohesion and opportunities for better co-operation. In 1948, the formation of the Benelux Community gave a practical example to the other nations and pointed the way to the future.

It was the Luxembourg-born statesman, Monsieur Robert Schuman who was instrumental in launching the European Coal and Steel Community, which was

the first post-war attempt to create a wider unity of interest in this war shattered continent.

The consequence of this important initiative was that Luxembourg became the headquarters of the Coal and Steel Community and is one of the major centres of the European Communities. Indeed, Your Foreign Minister, Monsieur Thorn, whom I am also glad to welcome this evening, is the present chairman of the Council of Ministers.

My Government has now signed the Treaty of Accession to the European Communities and looks forward to becoming a full member next January of the enlarged Community but, quite apart from this, I know that we shall always be able to maintain the same happy personal relationships between our two peoples which have existed for so long. As far back as the dark ages, a Northumbrian Saint was welcomed at Echternach and founded the great monastery which became such an important centre of learning and scholarship. Richard II entered into a more personal relationship by his marriage to Anne of Bohemia, and later on, the man eventually to become William III, set out from the castle of Vianden in the Luxembourg Ardennes. Then, in the dark days of 1940, this country was able to give refuge to Your mother, the well loved Grand Duchess Charlotte.

Tonight, I know that I speak for all my countrymen when I offer You and the Grand Duchess Your wife, a very warm welcome. We welcome You for Your service and courage in war, we welcome You both as old and close friends, and we welcome You particularly as the active and devoted leaders of a gallant and energetic people.

I raise my glass to You both, and to the health and happiness of the people of Luxembourg.

Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Your Majesty,

My wife and I have been extremely touched by the warmhearted and spontaneous welcome we have received since we arrived in Britain this morning.

Having just listened with emotion to Your so very gracious words, we wish to convey to Your Majesty our gratitude for the kind invitation extended to us. Together with our thanks we bring with us the heartfelt good-will of the Luxembourg people who fully share our own feelings.

It seems above all important to repeat the significance of this first State Visit paid to Great Britain by a Head of State of Luxembourg.

Cordial relations and mutual understanding between the United Kingdom and Luxembourg stretch far back over the years. They have never been overshadowed by conflicts or opposing views. Moreover, our two people have long shared and still share a common belief in the values and necessity of demo-

cratic institutions, as they were first conceived and developed in this country.

In our history, Britain has played a decisive part. Since Luxembourg recovered its independence at the beginning of the last century, after a long period of foreign rule, Britain stood by our side whenever our major interests were at stake. This was especially true during the two international crises which affected Luxembourg so much in the 1830's and in the 1860's. Both were solved through conventions negotiated in London under the determining influence of British diplomacy. These treaties recognized and confirmed Luxembourg's status as a fully sovereign and independent State, in a manner that guaranteed the rightful aspirations of my people. The solemn recognition of our national identity and of our autonomy amidst our larger neighbours secured us the right to keep our destiny in our own hands.

Our hearts will always remain filled with gratitude for the share Britain took during the two World

Wars in protecting the freedom and independence of smaller nations. No one at home will forget Britain's courage and determination during the tragic events of 1940 and indeed throughout the whole war.

How could I fail to mention the generous hospitality which during those bitter years was granted in the United Kingdom to my Mother, the Grand Duchess Charlotte, and to the Luxembourg Government? By recognizing the legitimacy of Luxembourg's cause, Britain was one of those whose support allowed us to join from the beginning the ranks of the great alliance of free nations that finally succeeded in overcoming the aggressor. I am very proud to have had the privilege of seeing service with one of Britain's famous regiments.

Undoubtedly the lessons drawn from the war have not been forgotten. We on our part have supported all attempts to create understanding and cooperation between nations that for centuries were divided by conflicting interests. Realizing the importance of associating in close cooperation States that share similar ideals, my country has acceded over the past 25 years as a founding member to the various international organizations created for this purpose in Western Europe. In the recent past, the European Communities have represented the successful framework for so vast an undertaking.

From the beginning, my country was firmly convinced that the goal of European integration could not successfully be reached without the full participation of Britain. For this reason we are particularly satisfied that Your Majesty's Government signed the treaty of accession to the Communities at a time when Luxembourg had the honour to hold the chair in the Council of Ministers of this Community. We are at the same time delighted that the present State Visit coincides with this major evolution in the relations between the Western European partners.

Through its manifold contributions in the economic, social and scientific fields, Britain will certainly endow the European integration with a new impulse and dynamism. We express the hope that Your Government may also use its influence towards an effective progress in the field of political cooperation.

We believe that such an achievement will allow Europe to play once more its part as an outward looking entity and as an advocate of stability and peaceful relations between all States. We do not forget that active support must also be given to the efforts of those nations which are in the process of adapting and developing their economic and social structures.

Your Majesty,

I trust in this respect, as in our foreign policies generally, the thinking of both our countries may continue to evolve along similar or identical lines.

May I ask all of you to raise your glass with me to Her Majesty The Queen, His Royal Highness The Duke of Edinburgh, Her Majesty The Queen Mother, The Members of The Royal Family and to the happiness and the prosperity of the British People.

La journée du 14 juin

Dans la matinée du 14 juin, Son Altesse Royale le Grand-Duc se rendit en calèche du Palais de Buckingham au Palais St. James avec une escorte de la cavalerie de la Reine, où les Chefs des missions diplomatiques lui furent présentés dans la salle du trône.

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse reçurent ensuite les membres de la colonie luxembourgeoise à l'hôtel Hyde Park à Londres.

A midi, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se rendirent au Guildhall, Hôtel de Ville de la City, où ils furent accueillis par le Lord Mayor, tandis que la garde d'honneur saluait le couple grand-ducal et que retentissait l'hymne national luxembourgeois. Après la revue de la garde d'honneur par Son Altesse Royale le Grand-Duc, Leurs Altesses Royales, accompagnées du Duc de Kent, furent conduites par le Lord Mayor à la Bibliothèque où s'étaient réunis les Membres du Common Council.

C'était une cérémonie très impressionnante qui s'est déroulée dans un cadre plein de tradition et de très grande dignité.

Nous reproduisons ci-après le texte du message de bienvenue adressé à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et la réponse de Son Altesse Royale le Grand-Duc lors de la cérémonie dans la Bibliothèque de Guildhall.

Message de bienvenue adressé à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse

To Their Royal Highnesses the Grand Duke and the Grand Duchess of Luxembourg
May it please Your Royal Highnesses

We, the Lord Mayor, Aldermen and Commons of the City of London in Common Council assembled today, take great pleasure in offering to Your Royal Highnesses a very sincere and warm welcome on behalf of the Citizens of London on the occasion of your visit to this country as the guests of our beloved Queen.

It has been this City's privilege over the centuries to welcome Leaders of Nations throughout the world, and in greeting Your Royal Highnesses we are proud to be able to pay tribute to you and your brave country. Small perhaps in size, but great in heart, Luxembourg has suffered occupation in two World Wars, and each time has emerged with dignity enhanced and with the respect and admiration of friend and foe alike.

As we look forward to the United Kingdom taking her place in the European Economic Community, we recognise that the Grand Duchy of Luxembourg has played a distinguished part in the establishment of the Community; its Court is centred in your territory, as is the Secretariat of the European Parliament and the European Investment Bank. We are confident that this new association will prosper to our mutual benefit.

It is our earnest hope that your visit will afford you much interest and enjoyment and that the bonds of friendship between our two countries will ever be strengthened and we unite in expressing a heartfelt prayer that Your Royal Highnesses will, in good health, guide the Grand Duchy in peace and prosperity for many years to come.

Réponse de Son Altesse Royale le Grand-Duc

My Lord Mayor,

I wish to thank the members of the Court of Common Council assembled here as the governing body of this City for the extremely kind address which the Recorder read on their behalf.

The Grand Duchess and I are deeply moved by the solemn reception given to us in the ancient and ever-active heart of the City of London. Who could consider the area around this famous Hall without being struck by the sense of history.

Established as the most significant center of trade and government in England, the City of London looks back with pride to the charter it received so many centuries ago. And indeed, the feeling of an uninterrupted link between the present and the past, the contact with old traditions and a proud heritage of admirable achievements have impressed us in a most remarkable way.

The pageantry and splendour, as well as the great civic dignity which the representatives of this City graciously display today, do not prevent the pioneering spirit of the past from still prevailing in our days.

Through its spectacular achievements over the last decades, your City has given proof of its unshaken determination to remain in the forefront of development and progress. Its citizens, I trust, will continue to succeed in this endeavour during the decisive years ahead, when a deeper understanding and closer links are to be established between all peace-loving Nations, and especially between those who like our two countries, are decided to work together for the same ideals and for a common future in our part of the world.

*

Après la cérémonie à la Bibliothèque de Guildhall, Leurs Altesses Royales visitèrent la galerie de peinture. Un déjeuner fut ensuite offert à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse par le Lord Mayor et les corporations de Londres dans la grande salle de Guildhall. Au cours de ce déjeuner des discours, dont nous reproduisons le texte ci-après, furent prononcés par le Lord Mayor de Londres et par Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Discours du Lord Mayor de Londres

It is with the greatest pleasure that I on behalf of the City of London welcome you to Guildhall.

Many of the most important advances in civilisation have come from small places. Athens, Rome, Israel... were all small yet their contribution to mankind was incalculable.

So it is with London and with Luxembourg.

We have many things in common and smallness is one of them.

Here in London we saw the beginning of representative democracy and it was here that the father of the English language, Chaucer, recounted the tales of that memorable pilgrimage to Canterbury.

We in London have bequeathed to the world the ideal of freedom and of language and today we have pioneered in many fields such as anti-pollution, for we were the first City to bring in a Clean Air Act.

And we house the most modern financial machinery on earth.

But you in Luxembourg too have an ancient history together with modern accomplishments. A single unit since the Empire of Charlemagne, you remained so after the Congress of Vienna.

But it was the Treaty of 1867 — appropriately enough the Treaty of London — when Disraeli's policy prevailed and you gained your full independence.

Your ancient fortress of Luxembourg was dismantled and your country was declared neutral.

But neutrality did not bring peace. In both World Wars Luxembourg was occupied territory and in the Second War both Your Royal Family and your Government found a haven in London.

Finding neutrality was not enough you closely allied yourself after the war to Belgium and to Holland forming in 1948 Benelux, the forerunner of the Common Market.

So it was that little Luxembourg was the catalyst that gave a new concept to the world, the modern European Community.

Today matching London's ascendancy in finance, Luxembourg which produces more steel per head of population than any other country, is one of the essential working centres of the European Communities.

Your Foreign Minister, M. Gaston Thorn, whom I am delighted to welcome also, is the present Chairman of the Council of Ministers, a position which might be described as the First Minister of Europe.

But it is to you, Your Royal Highness Grand Duke Jean, and to your wife The Grand Duchess Josephine Charlotte, that our special welcome is reserved.

Some part of your education was completed here at Ambleforth before you went on to Laval University in the great Dominion of Canada.

After escaping with other members of the Royal Family from Luxembourg during the war you came here and enlisted in the Irish Guards.

You landed in Normandy with the Armoured Division and saw service in France, Belgium, Luxembourg and Germany.

Since you were demobilised at the end of the war you devoted yourself to various national interests and succeeded your mother, Her Royal Highness The Grand Duchess, on her abdication in November 1964.

It is a wonderful record and your country has proved a consistent friend and has supported us in our entry into the European Community.

I speak for Britain when I salute you.

Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc

My Lord Mayor,

May I begin by saying how pleased the Grand Duchess and I feel to enjoy the privilege of being received here today. The cordial welcome which the Corporation of London has given us bears witness to the bonds of mutual friendship and esteem between this City and my country. We shall take home a very grateful memory of this occasion.

My Lord Mayor,

In your eloquent speech you have underlined what London and Luxembourg share in common and what both are able to contribute towards the achievement of a closer cooperation in Europe.

Your words take on a particular significance in this magnificent Hall which for so long has been the core of civic life in London. Its venerable walls have formed the background of many memorable scenes.

As a focal point for local administration, the City of London developed over the centuries to become Britain's and one of the world's most important centers of activity. The main branches of human action have found a unique concentration in this small area, which we all know as the famous « Square Mile ».

Through its outstanding experience, Guildhall has provided the model for a large number of other cities and towns. Its influence went far beyond, since in this country as well as elsewhere, the art of self-government was learned in municipal affairs before it became effective in national administration.

During the second World War, through an unparalleled ordeal, this City has symbolized the will to defend freedom at all cost. Under constant attack from the air, it did not fail to inspire day by day the British people as well as Britain's allies on the continent, in their glorious fight against oppression and domination.

With peace recovered, London has mastered, with striking dynamism, the task of its reconstruction.

The past 20 years have been characterized by profound changes in the life of mankind. Situated amongst states which have at long last become aware of their common heritage and of their common future, Luxembourg has endeavoured to contribute with confidence and conviction to the task of building and strengthening European integration. By serving thus the interests of the Communities, we have not abandoned our individuality. On the contrary, we feel that we have succeeded in safeguarding our national heritage, while strengthening the values we hold in common with the rest of Western Europe.

In 1952, my country became host to the first integrated European institution, The Coal and Steel

Community. Today, it is one of the headquarters of what we hope will soon become, through Britain's entry, the enlarged Community. As one of the major decision making centers of this body, Luxembourg is now the home of various institutions, among them the Court of Justice, the European Investment Bank, the Secretariat of the European Parliament and a number of important administrations of the Commission. For three months every year, the Council of Ministers holds all its meetings in our capital.

Living as we do in the heart of European integration, we have always held that Britain should not stand aside from the mainstream of development in Europe. We are convinced that she will play a major role, both economically and politically, within the common institutions. This City's expertise in law and trade, finance and technology will surely represent during the years to come a precious asset. Luxembourg looks forward to a considerable enhancement of the existing ties with London, especially in the field of international banking, where our capital has greatly developed its activities during the last years.

The present State Visit will, I hope, favour such a trend, by increasing the mutual comprehension between our two countries. May it give an impulse to the deepening of relations not only at official levels, but above all between the citizens of our two Nations.

My Lord Mayor,

With these hopes in mind I raise my glass to your health and success, to the Members of this illustrious Corporation and to the prosperity and wellbeing of all the citizens of London.

*

Dans l'après-midi du 14 juin, Son Altesse Royale le Grand-Duc se rendit en hélicoptère du Palais de Buckingham au centre atomique d'Amersham, où il fut reçu par le Major J. D. Young, Lieutenant de Sa Majesté pour le Comté de Buckingham, qui présenta au Grand-Duc Sir Charles Cunningham, Chairman et le Docteur W. P. Grove, Managing Director du centre atomique d'Amersham. Lors de la visite du centre, Son Altesse Royale le Grand-Duc s'intéressa surtout à l'application de l'énergie atomique dans le domaine médicale.

Pendant ce temps, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse fit une visite aux jardins botaniques de Kew Gardens, où elle fut accueillie par le Maire de l'arrondissement de Richmond, Monsieur D. J. Neal, tandis que Monsieur Antony Stodart, Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation et Monsieur J. Heslop-Harrison, Directeur de Kew Gardens, conduisirent Son Altesse Royale la Grande-Duchesse à travers les jardins botaniques et le laboratoire Jodrell.

Dans la soirée du 14 juin, Leurs Altesse Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse offrirent un dîner à l'hôtel Claridge en l'honneur de Sa Majesté la Reine et du Duc d'Edimbourg.

La journée du 15 juin

Dans la matinée du 15 juin, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse prirent congé de Sa Majesté la Reine et de Son Altesse Royale le Duc d'Edimbourg dans le grand hall du Palais de Buckingham, ce qui marqua la fin de la partie officielle de la visite d'Etat en Grande-Bretagne.

A l'aéroport Heathrow de Londres, le couple grand-ducal s'embarqua à bord d'un Trident 2 pour se rendre à l'aéroport de la Royal Air Force à Turnhouse, près d'Edimbourg en Ecosse. Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse y furent reçus par le Très Honorable Lord Provost d'Edimbourg, Monsieur Jack Kane, Lieutenant de Sa Majesté la Reine pour le Comté de la City d'Edimbourg, le Lord Polwarth, Ministre d'Etat de l'Office d'Ecosse et le Vice-Marschall de l'Air Monsieur R. G. Wakeford, Officier de l'Air pour l'Ecosse et l'Irlande du Nord.

Après la revue de la garde d'honneur de la Royal Air Force par Son Altesse Royale, les Souverains grand-ducaux partirent pour le Palais de Holyroodhouse à Edimbourg, où ils furent reçus par le Duc et la Duchesse de Hamilton et Brandon. Du Palais de Holyroodhouse, le cortège officiel se dirigea vers la « City Chambers », l'Hôtel de Ville d'Edimbourg. Le Lord Provost d'Edimbourg, les Magistrats et le Conseil de la Ville d'Edimbourg y offrirent un déjeuner en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

En début d'après-midi, Son Altesse Royale le Grand-Duc visita le chantier naval de Rosyth et inspecta les navires H. M. S. Albion et H. M. S. Fearless. Il visita ensuite les installations de la British Petroleum Scottish Refinery à Grangemouth, notamment la salle de contrôle, l'installation de production de protéine et de distillation ainsi que les docks d'huile. Cette usine travaille notamment dans la perspective de l'exploitation des gisements pétroliers dans la mer du Nord.

Son Altesse Royale la Grande-Duchesse visita entretemps l'Hôpital « Princess Margaret Rose », spécialisé dans les techniques les plus récentes concernant le domaine des prothèses pour enfants physiquement handicapés, plus particulièrement les cas de thalidomide. Elle vit ensuite les studios de la « Edinburgh Tapestry Company Limited », qui est un centre moderne de tissage et de tapisseries.

Dans la soirée, un dîner fut offert en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse par le Duc et la Duchesse de Hamilton et Brandon dans la salle du trône du Palais de Holyroodhouse. Le dîner fut suivi d'une réception et de la représentation de danses et de musique écossaises.

La journée du 16 juin

La deuxième et dernière journée que le couple grand-ducal passait en Ecosse, débuta par la visite de l'abbaye de Holyrood, de ses appartements historiques et des bijoux de la Couronne d'Ecosse, sous la conduite du Duc et de la Duchesse de Hamilton et Brandon, suivie de la visite de la Ville d'Edimbourg.

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse visitèrent longuement la « National Gallery of Scotland », qui contient notamment la célèbre collection du Duc de Sutherland.

A midi, un déjeuner fut offert au nom du Gouvernement britannique par le Secrétaire d'Etat d'Ecosse, Monsieur Gordon Campbell, au grand hall du château d'Edimbourg. A l'issue du déjeuner, le couple grand-ducal fut guidé par le Secrétaire d'Etat d'Ecosse à travers les appartements historiques du château d'Edimbourg.

Dans l'après-midi du 16 juin, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse quittèrent le Palais de Holyroodhouse pour l'aérodrome de la Royal Air Force à Turnhouse. Après avoir été salués au départ au nom de Sa Majesté la Reine par le Lord Chamberlain et après avoir pris congé des personnalités présentes, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse quittèrent l'aéroport de Turnhouse en direction de Luxembourg à bord de la Caravelle de la Luxair.

A leur arrivée à l'aéroport du Findel, les honneurs militaires furent rendus par un détachement de l'armée avec la musique militaire. Son Altesse Royale le Grand-Duc passa la troupe en revue. Après cette cérémonie, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent accueillis par les Chefs de mission diplomatiques résidant à Luxembourg, le Président de la Chambre des Députés, le Président et les Membres du Gouvernement, le Président du Conseil d'Etat, le Président de la Cour Supérieure de Justice, le Procureur Général d'Etat, Madame le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, le Commandant de l'Armée, le Bourgmestre de la commune de Sandweiler, le Commandant en Chef de l'Aéroport et le Président de Luxair.

Nous reproduisons ci-après le texte des télégrammes échangés entre Son Altesse Royale le Grand-Duc et Sa Majesté la Reine de Grande-Bretagne, à la suite de la visite officielle en Grande-Bretagne :

Echange de Télégrammes entre Son Altesse Royale le Grand-Duc et Sa Majesté la Reine de Grande-Bretagne

Her Majesty The Queen
Buckingham Palace, London

Deeply conscious of the significance of our state visit to the United Kingdom, our compatriots will be as touched as we are, the Grand Duchess and I, by the wonderful reception and hospitality we have received throughout our stay in this country.

I wish to express to Your Majesty, to The Duke of Edinburgh, and through You to the British People, our heartfelt thanks for a most memorable and enjoyable occasion.

We are certain that this visit will contribute to deepen between our peoples ancient and friendly relations, to which the belief in our common European future adds a new meaning and dimension.

JEAN

His Royal Highness
The Grand Duke of Luxembourg
Grand Ducal Palace, Luxembourg

I send my warm thanks to Your Royal Highness and to The Grand Duchess for Your very kind message sent on Your departure from Scotland. Your visit to the United Kingdom has given the greatest pleasure to my Husband and to me and my Family. I know it will also have served to reinforce and strengthen the bonds of friendship that have existed for so long between our two nations. My heartfelt wishes go to You both and through You to the people of Luxembourg. I pray for their happiness and prosperity and for the future relationship between our two countries.

Which is so full of promise.

ELIZABETH

*

Mentionnons finalement que cette première visite officielle en Grande-Bretagne de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse a donné lieu à de nombreux commentaires dans la presse anglaise, qui a réservé un large écho à cet événement. Nous reproduisons ci-après l'un des plus intéressants commentaires, à savoir un article du journaliste anglais Charles Hargrove et qui fut publié le 12 juin 1972 dans le quotidien « The Times » sous le titre de « Little Luxembourg's European lessons » :

The arrival in London tomorrow of the Grand Duke and Grand Duchess of Luxembourg on a three-day state visit raises, beyond the exchange of traditional courtesies between allies in war and friends in peace, the significance of Luxembourg for Britain and for Europe.

Why should the British take anything more than a polite but detached interest in a country comparable in size and population to Dorset? In an age of space travel, super powers, planetary diplomacy and economic giants, it might seem at first sight that Luxembourg was at best an inoffensive anachronism, a Ruritanian Principality of the nineteenth century German type which had somehow survived into the latter half of the twentieth.

There are two good reasons why larger countries like Britain should take a closer look at Luxembourg. The first is that it manages its own affairs intelligently, dynamically, and well. The second is that it has come to play in European affairs in the past 20 years a part out of all proportion to its size. Stalin would have been just as wrong to ask as he did about the Pope: «How many battalions has Luxembourg?»

This country of 340 000 people enjoys the highest standard of living in Europe, and full employment. In fact, a quarter of the labour force is foreign. The gross national product per head of population is higher than that of the Federal Republic, France or Belgium.

The basis of Luxembourg's prosperity is steel. The steel industry accounts for half the industrial wages bill, one quarter of the gross national product and of the work force.

Geography and size have proved assets. Geography because with the industrial revolution, Luxembourg found itself at the economic crossroads of Europe. Size because its smallness made it self-evident that it could not prosper by being economically inward-looking.

But it has also demanded intelligence and foresight on the part of economic and political leaders. After the Second World War, the steel industry, 90 per cent controlled by the ARBED, a private concern with French, German and Belgian capital, was modernized almost entirely with its own resources. Then deliberate efforts were made to diversify the country's economy. In 10 years, 50 new industries, largely foreign, have set up plants in Luxembourg. Finally, within the same space of time, Luxembourg has turned into a European financial and banking centre specializing in the floating of Euro-Bonds.

Luxembourg is not merely a very prosperous, contented little country. It is also a striking example of a successfully-integrated modern industrial society. « Our great ambition », a leading Luxembourg newspaper editor and scholar told me, « is to remain small, to retain our personality while practising economic and political integration in Europe. »

Luxembourg is a community of human size, M. Pierre Werner, the Luxembourg Premier emphasized in a talk with me. « It is on a scale with the preoccupations of ordinary citizens in larger countries. » This means that the citizen of this small country has a remarkable « in feeling » of responsibility for and participation in its affairs.

Economic, political and psychological stability; a mentality both provincial and outward-looking; a natural European vocation dictated by security and common sense — these factors have combined to cast Luxembourg, both in spite and because of its size, in the role of a link, a mediator between its larger neighbours. « We have no narrow national interests to defend », a minister emphasized. « We have discovered through experience that one could conduct a national economic policy even while integrated in a larger context », he said. This basic stability has made Luxembourg a natural choice as the seat of the first European institutions. Germanic by origin, and by many traits of character, but French in sympathies and culture, Luxembourg is admirably suited to interpret the French to the Germans, and the Germans to the French.

« When Luxembourg is consulted about problems, it will always try to promote a fair understanding and reconcile different points of view », M. Werner has said, « and to defend rights and treaties. » This explains why in the clash of interests which periodically marks relations between European powers, the tiny voice of Luxembourg can make itself heard above the din in favour of common sense and an increasing degree of real European unity.

The honest and courageous Luxembourg broker, in the person of M. Joseph Bech, then Prime Minister, helped to smooth over many difficulties at the Messina conference which led to the Treaty of Rome.

M. Pierre Werner is not merely the chairman of the special European committee which produced the report on monetary union which bears his name and which the Six adopted early last year. Only a man very fertile in expedience and gifted in diplomacy could have got the Six to put down something on paper and launch the union on its way. And more recently, during the six months of his presidency of the Council of Ministers, M. Gaston Thorn has worked indefatigably to smooth ruffled feathers and reconcile conflicting points of view.

It is no small achievement for a country the size of Luxembourg to have produced in three decades

four leaders of acknowledged European stature, like Robert Schuman (born in Luxembourg), Joseph Bech, Pierre Werner, and Gaston Thorn. This melting pot of many racial, cultural, and economic streams brings forth sterling products, from the man in the blast furnace to the Prime Minister in his modest office. Europeans, yes ; but with a genuine, strong, distinct personality of their own, of which the Grand Duke remains the symbol. Luxembourg is no Ruritania, but something very real and alive, of which, paraphrasing Voltaire, Europeans could well say that, « if it did not exist, one would have to invent it ».

La Visite Officielle à Luxembourg de S. Exc. M. Andrei A. Gromyko, Ministre des Affaires Etrangères de l'U.R.S.S.

Sur l'invitation du Gouvernement luxembourgeois, le Ministre des Affaires Etrangères de l'U.R.S.S., Monsieur A. A. Gromyko, a fait une visite officielle à Luxembourg du 7 au 9 juillet 1972.

Au cours de cette visite, le Ministre des Affaires Etrangères de l'U.R.S.S. et Madame A. A. Gromyko furent reçus en audience au Palais grand-ducal par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Monsieur Gromyko eut également des entretiens avec Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et avec Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, suivis d'une réunion de travail élargie.

Au cours d'un déjeuner offert le 8 juin par Monsieur Gaston Thorn en l'honneur de Monsieur Gromyko, le Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères a fait un discours, dans lequel il déclara notamment :

... Jamais les relations entre nos deux pays n'ont été troublées par des faits hostiles. Au contraire, lors de la dernière guerre mondiale nous nous sommes battus du même côté contre un envahisseur commun. L'héroïque et victorieuse résistance du peuple soviétique a contribué d'une façon déterminante à la libération du Luxembourg. Nous nous en souvenons avec admiration et reconnaissance.

Les dures épreuves que nos deux peuples ont dû subir au cours de l'histoire leur ont fait comprendre l'importance et l'urgence d'approfondir la paix. Aujourd'hui, l'objet du rapprochement en Europe est la reconnaissance, après plus d'un quart de siècle, des réalités qui résultent de la deuxième guerre mondiale. La ratification des traités entre la RFA et votre pays, respectivement la Pologne, ainsi que la signature de l'accord quadripartite sur Berlin, sont des

pas importants dans ce sens. Ils contribuent par là-même à la détente et à la coexistence pacifique sur notre continent. Mais au-delà de la coexistence, toujours empreinte de méfiance, nous cherchons l'entente, la compréhension mutuelle, seules capables de surmonter la division de l'Europe.

Certes, nous nous engageons dans cette entreprise en toute lucidité. Notre ambition est d'obtenir que tombent peu à peu les obstacles — et ils ne peuvent que tomber progressivement — qui s'opposent encore à une meilleure connaissance et donc à une meilleure compréhension entre tous les Etats européens. La CSCE pourra constituer un pas capital dans cette direction. Cette conférence nous entendons la préparer activement et multilatéralement dès l'automne.

Il est évident que l'amélioration des conditions en Europe est étroitement liée à l'évolution des événements sur les autres continents. Mais l'Europe est peut-être le territoire où de bonnes relations internationales prendraient le plus de signification puisque, au cours des deux derniers siècles, les guerres les plus destructrices y ont éclaté et que les plus grandes quantités d'armements s'y sont amoncées depuis que la paix y a été restaurée...

*

Nous reproduisons ci-après le texte du communiqué commun publié à l'issue de la visite officielle à Luxembourg de Monsieur A. A. Gromyko, Ministre des Affaires Etrangères de l'U.R.S.S.

Sur l'invitation du Gouvernement luxembourgeois, M. A. A. Gromyko, Ministre des Affaires Etrangères de l'U.R.S.S., s'est rendu en visite officielle au Grand-Duché de Luxembourg du 7 au 9 juillet 1972.

M. Gromyko a été reçu en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc. Il a eu un entretien

avec M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. Des entretiens ont eu lieu entre M. Gromyko et le Ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg, M. Gaston Thorn. Les rencontres et les pourparlers se sont déroulés dans une atmosphère cordiale de compréhension mutuelle.

Lors de la discussion des problèmes internationaux, les deux parties ont constaté avec satisfaction que ces derniers temps des changements favorables se sont produits qui contribuent à l'assainissement de la situation en Europe et à l'amélioration des relations entre Etats à systèmes sociaux différents.

Les Ministres ont confirmé la détermination de l'U.R.S.S. et du Luxembourg de poursuivre leurs efforts dans cette direction et de collaborer en commun avec tous les Etats intéressés dans le but de maintenir la paix et de poursuivre la détente en Europe et dans le monde.

Les parties ont déclaré qu'elles contribueront à la réalisation dans la vie politique en Europe des principes suivants de la sécurité européenne, de la coopération pacifique et des relations entre les Etats : intégrité territoriale et inviolabilité des frontières, non-ingérence des Etats dans les affaires intérieures d'autres Etats, égalité souveraine et indépendance, renonciation à la force et à la menace d'en faire usage.

Les parties ont déclaré que l'entrée en vigueur des traités conclus par l'U.R.S.S. et la Pologne avec la République Fédérale d'Allemagne représente un événement important qui crée de nouvelles possibilités pour la promotion de la sécurité et de la coopération dans l'intérêt de tous les Etats européens.

Elles considèrent de même que l'accord quadripartite du 3 septembre 1971 a une grande importance pour la diminution de la tension internationale avant tout au centre de l'Europe.

Les progrès concrets ainsi réalisés ouvrent des perspectives favorables pour le renforcement de la coopération et pour l'élargissement des échanges entre tous les Etats d'Europe indépendamment de leurs régimes sociaux.

La C.S.C.E. pourra constituer un pas capital dans cette direction. Les deux parties estiment que les

préparatifs multilatéraux d'une telle conférence peuvent débiter à Helsinki dans un proche avenir.

Les deux Ministres ont souligné que le succès de la rencontre soviéto-américaine au niveau le plus élevé représente une contribution importante pour la cause de la détente et de la paix. La partie luxembourgeoise a exprimé sa satisfaction pour la conclusion des accords entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis sur la limitation de certains armements stratégiques.

Les parties ont exprimé leur inquiétude à propos de la situation tendue qui continue à régner au Proche-Orient. Elles ont exprimé à nouveau leur soutien à la mission de l'Ambassadeur Jarring, représentant du Secrétaire général de l'O.N.U., en vue du rétablissement d'une paix juste et durable sur la base de l'exécution de toutes les dispositions de la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967.

Les parties ont examiné les différents aspects des relations bilatérales entre le Luxembourg et l'U.R.S.S. dans un esprit de coopération fondé sur la réciprocité des avantages et des obligations de chacun des deux pays.

Les Ministres ont procédé à l'échange des instruments de ratification de l'accord culturel entre l'U.R.S.S. et le Grand-Duché de Luxembourg. Par ce fait l'accord, destiné à contribuer au développement des relations culturelles entre les deux pays et les deux peuples, est entré en vigueur.

Les Ministres ont souligné l'importance de l'élargissement des échanges économiques et commerciaux entre les deux pays.

Les deux parties ont exprimé leur satisfaction pour leurs échanges de vues qui ont contribué au développement des relations entre l'U.R.S.S. et le Luxembourg. Elles sont convenues que les consultations régulières soviéto-luxembourgeoises sur des questions d'intérêt mutuel seront poursuivies.

Le Ministre des Affaires Etrangères de l'U.R.S.S., M. A. A. Gromyko, a transmis au Ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg, M. Gaston Thorn, de la part du Gouvernement soviétique l'invitation de se rendre en visite officielle en Union Soviétique. Cette invitation a été acceptée. La date de la visite sera fixée ultérieurement.

La Célébration de la Fête Nationale à Luxembourg

Dans tout le Grand-Duché, le peuple luxembourgeois a célébré le 23 juin 1972, dans un grand élan patriotique, l'anniversaire de naissance de Son Altesse Royale le Grand-Duc. Comme chaque année, de nombreuses festivités et manifestations patriotiques, suivies de cérémonies militaires et religieuses, marquèrent dignement la Fête Nationale luxembourgeoise.

La veille de la Fête Nationale à Luxembourg-Ville, le programme des manifestations prévoyait une allo-

cution radiodiffusée de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, un dépôt de fleurs au Monument aux Morts de la Force Publique par les Commandants et le Directeur de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police, en présence de détachements militaires et de la musique militaire, une aubade, offerte par l'Armée devant le Palais grand-ducal en l'honneur de Son Altesse Royale le Grand-Duc et de la Famille grand-ducale, suivie d'une grande retraite aux flambeaux avec des

voitures illuminées et qui a parcouru les principales artères de la capitale avec la participation de toutes les sociétés de la Ville de Luxembourg, un concert à la Place de la Constitution, un feu d'artifice tiré du Pont Adolphe, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que des enfants princiers, et enfin un concert patriotique de clôture à la Place d'Armes, exécuté par l'Harmonie municipale et l'Orphéon municipal de la Ville de Luxembourg.

Une foule très nombreuse et enthousiaste, massée devant le Palais grand-ducal, a longuement ovationné les Membres de la Famille grand-ducale qui, très souriants, répondirent par des gestes de la main aux acclamations de la foule.

Le mardi, 22 juin, veille de la Fête Nationale, Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, s'adressa à la population luxembourgeoise, au cours d'une allocution diffusée sur les antennes de Radio-Luxembourg et dont nous reproduisons le texte ci-après :

Allocution radiodiffusée de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement

Léif Letzeburger !

« Wât d'Hémecht ass, dat froen s'oft ! »

Dir kennt dëst Lidd vun onsem Nationaldichter Méchel Lentz, den doropshin alles dat eropbeschwiert, wât hémechtstreien Mënschen un d'Häz greift : idyllesch Landschaftsbiller, den Trausch, de Bösch, d'Wässer mat der Milchen, d'Mammewuert an d'Mammesprôch. Dat alles mécht och nach haut d'Hémecht am enken a perséinleche Sënn aus. Dat do verstét a fillt all Mënsch ouni weideres. Ee vun onsen Intellektuellen, den den Okkupant an den Exil geschéckt hât, huet d'Frô vum Lentz e bëschen ânescht gedreit a sei Gedicht fängt un : « Wât d'Hémecht ass, dat huet é soss séch kémols vill gefrôt ! »

Esou villes huele mer a rouhegen Zeiten als selbstverständlech un a mer denke kaum doriwer no. An dat gëllt net nëmmen fir den natierleche Kader, an dé mer gesât sin, mä mer huelen och als natierlech un, déi Freihét, déi mer genéissen, déi Gidder, déi mer usammelen, dé Respekt, den é Letzeburger vun dem âneren verlängt. Et ass grâd em dat wou égentlech d'Nationalgefill fir déi, déi de leschte Krich erlieft hun, eng manifest Verdéiwong erfuer huet.

Et ass also net nëmmen d'Wiss and d'Feld, d'Mamm an d'Sprôch, mä och de ganzen sozialen, wirtschaftlechen, kulturellen an institutionellen Kader mat sengen Aussichten a perséinlechen Entwécklungsméiglechkéiten déi d'Hémecht an d'letzeburger Land ausmâchen. Dat soll ons bewosst gin um offizielle Geburtsdag vum Groussherzog, den als Staatschef de Schlusstén vun dem gegliderte Bau vun onser Natioun duerstellt.

Heiansdo erkennen déi Friem ons Partikularitéiten an dem Sënn besser wéi mir selwer.

Duerfir könnt én nach eng drétt Variant vun dem Lentz senger Frô formuléieren an se an de Mond vun de Frieme léen : « Wât Letzeburg ass, dat hu mir ons schon oft gefrôt ! »

Tatsächlich ass et esou, dass besonnesch am Zusammenhang mat der europäischer Entwécklung d'Frô vun der Positioun, der Roll an der Partikularitéit vun onser klenger Natioun an der leschter Zeit méi oft gestallt get. Si get un ons erugedroen vu Vertrieeder vun dénen neie Memberen vum Marché Commun, besonnesch déne klengeren, déi hirt richtigte Verhältness zur europäeschen Intégratioun nach sichen. Méi ewéi émôl wôren et auslännesch Stëmmen, déi neiherdengs op des Frô vun Auslänner geäntwert hun.

Enner âneren wôren et déi verschidden Staatsbesucher, déi d'Geléenhét gouwen iwert d'Stellong vun onsem Land sech ze ergoen. E pur Zitäter illustriieren meng Behâptong.

An engem Interview un eng letzeburgesch Zeidong huet de Präsident vun der franséischer Republik festgestallt, dass d'letzeburger Natioun virun allem eng « lieweg Réalitéit ass, gebuer aus dem Wollen als Natioun an als Staat ze bestoen ». Den Här Pompidou firt da weider : « Le rôle peu visible, mais important, de modérateur et de conciliateur qui lui a souvent permis de faciliter les progrès de la Communauté, le Grand-Duché continuera, j'en suis convaincu, de le remplir, car il est conforme tout à la fois à sa vocation naturelle et au type d'Europe que nous entendons construire ».

Ons natierlech Beruffong wier also déi, d'Konflikten erofzespillen an am Sënn vun hirer Beilöng ze wierken.

En Artikel vum 12. Juni an der grousser englescher Zeidong « Times » schléit en ähnlechen Toun un : « Wirtschaftlech, politesch a psychologesch Stabilitéit, eng Provenzialitéit, déi trotzdem op d'Aussenwelt gericht ass, eng natierlech europäesch Vokatioun, déi duerch Striewen no Sécherhét a gesonde Mënscheverstand diktéiert ass, dat alles huet Letzeburg zu enger Mëttlerroll virausbestëmmt. Séng mënschlech Dimensioun mécht, dass all Bierger séch vun den Affairen vum Land ugesprach fillen. E Beispill vun enger moderner gudd geglideter Gesellschaft am industriellen Zeitalter. » An de Journalist firt weider : « Letzeburg ass keng Hinterwäldlerland-schaft, mä eppes Wierkleches a Lieweges, vun dem é kennt soen : Wann et net géng existéieren, misst én et erfannen. »

An d'Kinnigin Elisabeth II. huet d'Letzeburger als « Pionéier fir eng europäesch Matarbécht bezéchent, eng Roll op déi d'wiessellvoll Geschicht vun onsem Land ons virberét hätt. »

Ech zitieren déi Stëmmen, net dass mer elo vun Houffert solle vergoen. All Letzeburger erënnert séch un dem Dicks sei Rôt : « Kuck wou ste stés a wât ste bass, den Zolverknapp ass ké Parnass ».

Mä et muss én déi Unerkennung fir onst Land als eng Verpflichtong ugesin, d'Viraussetzongen derfir ze erhâlen.

Wât können déi Viraussetzongen sin ?

Den Här Pompidou huet énzelter a sénger Ried um Staatsdiner zitéiert wann e sét : « Pays solide-ment uni par ses traditions et par les principes d'une démocratie exemplaire ». Déi modern Welt a besonnesch de moderne Jonktem drängt no vir, a mir kënn

nen ons och neie Formen vum Gesellschaftsliewen net verschléissen. Mä et muss én uechtdongen! Nëmmen an der Zoukonftsvisioun liewen an handelen, entzéiht engem de Buedem fir des Zoukonft solid ze gestalten. Den englesche Staatsmann Edmund Burke huet émol gesôt: « Dât Vollek, dât seng Virfahen net méi kennt, vergësst och seng Nokommen. » Verschidden aktuell Diskussiounen kënnen des Wue récht bestätegen. Et kënt én dén Aussprôch nach variéieren a soen, wann én d'Érfahrung vun der Vergängenhét an de Wand schléit, da schléit engem och d'Plangen fir d'Zoukonft féil.

En echte Reformwëllen, wéi d'Wuert et sét, formt nei dât ält, mä baut keng Schlësser an d'Loft.

Eng vun onse groussen Traditiounen ass d'Gefill fir eng echt Démokratie. De Ruff zu gréisserer Partizipatioun um politeschen a wirtschaftlechen Liewen muss och aus deser Quell geniert gin. D'Démokratie gét iewer kapott, wa se net gedroen ass vun dem Sënn fir d'Responsabilitéit, d'Gruedstoen fir seng Handlongen an hir Konséquenzen, dât get bei den Eiferer oft vergiësst.

Modérateur a Conciliateur solle mer kënne spillen no baussen. Duerfir musse mer iewer och bei ons selwer ufänken, an ons natierlech Idéen- an Interesegésetz net op d'Spëtz dreiwien.

D'Viraussetzung fir de Respekt, dén d'Ausland ons entgéint bréngt, ass iewer virun allem d'Manéier, wéi mer onsen égene Stôt féieren. Eng vun de Manifestatiounen vun dém am Krich verstärkten Nationalgefill vun de Letzeburger ass de Wëllen fir ons Wirtschaft, fir ons Bildong, fir d'Sozialsécherhét selwer ze plangen an onst Schicksäl égestänneg méi fest an d'Hand ze huelen. Mer hâten a mer hun och den Éiergeiz, jidderén op senger Plätz, gudd Arbécht ze mân a seng Beruffspflicht als en Engagement net géintiwer engem anonyme Staat, mä als Pflicht géint onsen Nächsten opzefassen. Ech wëss, datt dât d'Opfassung vun ménge Landsleit ass, an esou wëlle mer et hâlen.

Meng léif Letzeburger!

Wa mer an de Grenzen vun onsen égene Mëttelen liewen an esou weit ewéi méiglech net op friem Hëllef ugewise sin, dann hidde mer dât Wésentlecht vun der Onofhängegkét, dât an der heitéger Welt engem klenge Staat zougemiess get. Mer sin och dann kapabel weiderhin de Begreff Hémecht a senger voller moderner Bedeitong ze erfassen. Da gi mer ons och mat Begéschterong un d'Wierk fir d'Liewensbedéngongen, och den natierleche Milieu, gesond a reng ze erhâlen an d'Qualitéit vun onser Liewensféiherong ze verbesseren.

De Virsätz mat déne Viraussetzongen an d'modern Entwécklong vun der Gesellschaft anzeklammern an no baussen e nëtzleche Member vun der Völkergemeinschaft ze sin, ass dé schéinste Gléckwonsch, dé mer op desen Dâg onsem Staatschef, dem suprême conciliateur töschent de Letzeburger, entgéint bréngen.

Vive de Grand-Duc a Seng Familjen!

Vive Letzeburg!

La journée de la Fête Nationale débuta par la traditionnelle prise d'Armes à la Place Guillaume, suivie d'un défilé des détachements de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, de Monsieur Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement et Ministre de la Force Publique, des attachés militaires étrangers accrédités à Luxembourg, des autorités municipales, des officiers et des sous-officiers représentant les corps de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police.

Après l'arrivée du Commandant de l'Armée et du Ministre de la Force Publique, Son Altesse Royale le Grand-Duc fut accueilli aux accents de l'hymne de la Maison grand-ducale. Le Souverain passa en revue les détachements militaires et prit place ensuite à la tribune d'honneur.

Un triple « Vive » entonné par l'ensemble des détachements de la Force Publique envers Son Altesse Royale le Grand-Duc et la Maison grand-ducale fut suivi du « Wilhelmus » et de l'hymne national.

La prise d'armes fut clôturée par un défilé des détachements d'honneur de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police devant Son Altesse Royale le Grand-Duc et les personnalités civiles et militaires.

A 11 heures, un Te Deum solennel fut célébré en l'église cathédrale de Luxembourg par S. Exc. Monseigneur Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et des enfants princiers.

Dans le chœur de la cathédrale avaient pris place les membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, les représentants des Institutions européennes installées à Luxembourg, les membres des Corps constitués, le Conseil national de la Résistance, les comités des Associations des Anciens Combattants, de la Résistance et des Mouvements patriotiques et de la Jeunesse.

Voici la liste des chefs de mission diplomatiques qui ont assisté au Te Deum solennel, accompagnés des membres de leur Ambassade :

S. Exc. Rév. Mgr. Eugène Cardinale, Nonce Apostolique ; Leurs Excellences les Ambassadeurs de Norvège, de la République Malgache, du Brésil, de Haute-Volta, des Pays-Bas, d'Autriche, de Danemark, du Dahomey, de Roumanie, de la République Arabe d'Égypte, du Portugal, d'Israël, des États-Unis d'Amérique, du Gabon, de Côte d'Ivoire, du Tchad, du Niger, de l'U.R.S.S., de Suède, de Paraguay, du Venezuela, de l'Inde, de Thaïlande, du Pérou, de Finlande, du Sénégal, de Grande-Bretagne, de Suisse, de Sierra Leone, de Tchécoslovaquie, de l'Uruguay, du Canada, d'Italie, d'Algérie, de Malaisie, de la Jamaïque, de Hongrie, de la République Fédérale d'Allemagne, du Japon, de l'Irak, du Chili, du Mexique, d'Irlande, d'Afrique du Sud, de Pologne, de France, du Guatemala, de la République Arabe Syrienne, du Cameroun, de Belgique, de Yougoslavie, de la République Centrafricaine, du Rwanda, du Togo, d'Australie, d'Indonésie, d'Iran, de la Nouvelle-Zélande, du Maroc, d'Espagne.

Le programme musical du Te Deum solennel était exécuté par la Maîtrise de la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg, sous la direction de M. l'abbé René Ponchelet, avec aux orgues Maître Albert Leblanc.

A midi, un tir d'honneur de 101 coups de canon fut exécuté par des artilleurs de la hauteur des « Trois Glands » en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que des Membres de la Famille grand-ducale.

Dans l'après-midi eut lieu à la Place d'Armes une grande fête populaire comprenant des concerts, des attractions et des chants, avec la participation de nombreux artistes luxembourgeois.

Une brillante réception donnée par les Souverains réunissait dans la soirée au Palais grand-ducal les

membres du Corps diplomatique ainsi que les plus hautes personnalités civiles, militaires et religieuses.

Dans toutes les localités du pays, des manifestations patriotiques et religieuses, auxquelles prirent part les autorités locales, les sociétés et associations patriotiques ainsi que la population, marquèrent la célébration publique de l'anniversaire de la naissance de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Des services religieux furent également célébrés à l'église protestante et à la synagogue à Luxembourg et à Esch-sur-Alzette.

A l'étranger, la Fête Nationale était marquée comme chaque année par de brillantes réceptions offertes par les représentants diplomatiques du Grand-Duché.

La Célébration du Remembrance Day à Ettelbruck

La Ville d'Ettelbruck a célébré le 9 juillet 1972 en toute simplicité et dignité le Remembrance Day en l'honneur du Général Patton et des vaillants libérateurs du Grand-Duché.

La veille, une cérémonie commémorative eut lieu au cimetière militaire américain de Hamm, où Monsieur Eugène Simon, Bourgmestre de la Ville d'Ettelbruck, accompagné de l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, Monsieur Kingdon Gould jr., déposa des fleurs sur la tombe du grand libérateur.

Les cérémonies du Remembrance Day débutèrent dans la matinée du 9 juillet par une réception à l'Hôtel de Ville d'Ettelbruck, suivie d'une messe commémorative et d'un dépôt de fleurs au Monument aux Morts par l'Ambassadeur des Etats-Unis, Monsieur Kingdon Gould jr., et par le Bourgmestre de la Ville d'Ettelbruck, Monsieur Eugène Simon.

La cérémonie commémorative eut lieu l'après-midi au pied du monument Patton, en présence de Monsieur Eugène Schaus, Ministre de la Force Publique, de S. Exc. M. Kingdon Gould jr., de M. Georges Wagner, Vice-Président de la Chambre des Députés, du Major-Général Klingenhagen, représentant de l'U. S. European Command, du Brig. Général Thurman, Assistant Commanding General of the Eight Infantry Division, du Colonel Murphy, Chief MAAG, du Colonel Payne, Wing Commander, Bitburg.

Alors que des avions à réaction survolèrent le monument, l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, le Ministre Eugène Schaus, le Bourgmestre Eugène Simon, et des représentants des armées américaine et luxembourgeoise déposèrent des fleurs devant la statue en bronze du Général Patton.

Les festivités prirent fin dans les prés du « Deich » par un défilé de troupes et des démonstrations de parachutistes américains, par un concert donné par la 8th Infantry Division Band et par la traditionnelle « friendship-party ».

Relevons encore qu'une exposition a permis aux nombreux visiteurs d'admirer de près la capsule « Gemini X » qui a traversé l'espace 44 fois en 1967 et l'équipement original et les pierres lunaires rapportées par l'équipage d'« Apollo XI ».

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution prononcée à l'occasion du Remembrance Day par Monsieur Eugène Schaus, Ministre de la Force Publique :

Excellences,
Messieurs les Généraux,
Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs,

Si nous nous rassemblons annuellement en cet endroit de recueillement pour nous souvenir, ce n'est pas que nous succombions à un plaisir malsain de rouvrir sans cesse des plaies qui se cicatrisent par l'œuvre du temps et de la volonté.

Les peines et les contraintes, les humiliations et les atteintes dans ce que l'homme a de plus précieux, la dignité, commencent à s'oublier et cela est bien.

Gardons-nous cependant de tomber dans l'erreur de méconnaître les sacrifices de ceux qui ont souffert dans leur chair et qui ont payé de leur vie pour nous permettre d'être libres après quatre années d'oppression et d'horreur.

Huit mille croix blanches simples et modestes marquent à Hamm les tombeaux des soldats américains morts aux champs d'honneur et nous rappellent que pendant l'hiver 1944-1945 la tempête meurtrière a fait rage dans notre Oesling emportant dans son souffle funeste des milliers de vies humaines si jeunes, sacrifiées pour que notre patrie asservie revive.

Ils méritent à tout jamais notre respect, notre estime, notre gratitude.

Notre dette envers eux dépasse ce que les paroles peuvent exprimer.

Parmi les combattants morts sur notre sol, le peuple luxembourgeois gardera toujours un sentiment ému au plus illustre d'entre eux, au soldat vaillant et intrépide, le Général PATTON, dont le nom restera gravé dans nos cœurs comme celui de libérateur de notre cher pays.

Vainqueur de la bataille des Ardennes, ce héros hors pair a montré tout au long de son épopée victorieuse une fidélité absolue en sa devise « Ne jamais écouter les conseils de la peur ».

Ce courage inébranlable a mis une fin décisive à l'ultime assaut de la folie conquérante.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire le Général Patton n'avait pas en face de lui un ennemi découragé ou désabusé, mais des troupes déterminées à vaincre, spécialement préparées pour cette offensive et auxquelles on avait fait miroiter l'espoir de la prise de la ville d'Anvers dans peu de semaines et d'une proche fin de la guerre.

Alors la lutte eut été terminée, hélas, mais nous n'osons imaginer encore aujourd'hui les conséquences pour notre façon de vivre et de penser dans la liberté et la démocratie.

A ces qualités de courage exceptionnel le Général Patton a su allier celles de stratège prestigieux et de remarquable conducteur d'hommes, qualités innées peut-être, mais sûrement renforcées par une formation aux grandes écoles de Westpoint et de Saumur et une longue expérience acquise au combat en Afrique du Nord.

L'audace des plans, leur exécution rapide allaient tirer l'armée américaine de bien des situations difficiles.

L'épanouissement et la prospérité dans la paix et l'essor économique et social que nous connaissons et dont nous envient bien des nations, ne doivent pas nous faire oublier que notre bien-être a été tributaire des sacrifices et de la bravoure de nos libérateurs américains.

Plus de 25 années après ces affres une lueur d'espoir s'ouvre à l'humanité et l'horizon paraît moins sombre.

Les temps de la guerre froide appartiennent il est vrai à un passé qui n'est que trop récent, mais l'opposition entre deux blocs idéologiques s'estompe. Un dialogue prudent et des efforts patients ont porté leurs fruits qui semblent se concrétiser par la conférence sur la sécurité européenne qui, nous l'espérons, réunira en 1973 les hommes politiques responsables des destinées de nos peuples.

Le développement des contacts, la coopération, constituent un pas décisif vers une paix durable et une sécurité internationale garantie.

Le Grand-Duché, petit pays certes, mais qui, mis à rude épreuve lors des conflits armés tout au long de son histoire, souscrit ardemment à cet effort dans la solidarité avec ses partenaires de l'Alliance Atlantique.

Si les leçons de l'histoire et notamment celles de la dernière conflagration mondiale pouvaient ouvrir la voie à une détente durable dans le respect mutuel, la mémoire de ceux dont nous nous souvenons aujourd'hui n'aura pas été trahie.

Nouvelles diverses

Télégrammes de condoléances

Le 31 juillet 1972 est décédé à Bruxelles Monsieur *Paul-Henri Spaak*, l'un des pères du Marché Commun. La mort de Monsieur Paul-Henri Spaak a été ressentie dans tous les milieux politiques luxembourgeois comme la perte d'un grand homme d'Etat. A l'occasion du décès de M. Spaak, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, et Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, ont envoyé des télégrammes de condoléances dont nous reproduisons le texte ci-après.

Décès de Monsieur Paul-Henri Spaak

Télégramme de condoléances de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement luxembourgeois

Monsieur Gaston Eyskens
Premier Ministre de la Belgique
16, rue de la Loi
1000 Bruxelles

A l'occasion du décès de Monsieur Paul-Henri Spaak j'ai à cœur d'exprimer au Gouvernement belge mes condoléances émues.

Avec Monsieur Spaak disparaît un éminent homme d'Etat européen qui fut pendant de longues années un remarquable animateur de la coopération internationale, de l'unité européenne et de la défense des valeurs humaines de l'Occident.

En même temps je rends hommage au grand ami du Grand-Duché de Luxembourg dont les représentants ont trouvé en lui, au temps de la douloureuse guerre mondiale, aussi bien qu'en temps de paix un interlocuteur loyal et compréhensif ouvert aux idées généreuses et ayant le respect scrupuleux du droit des Nations autant que des individus.

Il continuera à vivre dans nos mémoires et dans l'œuvre de la construction européenne à laquelle il a largement contribué.

Pierre Werner
Président du Gouvernement
luxembourgeois

*Décès de Monsieur Paul-Henri Spaak
Télégramme de condoléances de Monsieur Gaston
Thorn, Ministre des Affaires Etrangères*

Madame Paul-Henri Spaak
11, boulevard de l'Empereur
Bruxelles

Profondément ému. Triste nouvelle. Décès grand homme d'Etat. Vous prie agréer l'expression de ma vive sympathie et de mes condoléances émues.

Je garderai de l'illustre défunt le souvenir reconnaissant d'un homme d'une rare compétence qui a mérité au plus haut degré de son pays et de l'Europe.

Gaston Thorn
Ministre des Affaires Etrangères
du Grand-Duché de Luxembourg

Visites officielles à Luxembourg

La Chambre des Députés a reçu en visite officielle à Luxembourg du 29 juin au 4 juillet 1972 une délégation de *Parlementaires britanniques*, et du 16 au 19 juillet 1972 une délégation de *Parlementaires yougoslaves*. Ces visites parlementaires se sont placées dans le cadre des relations bilatérales au sein de l'Union Interparlementaire et des Communautés Européennes élargies. Les Parlementaires britanniques et yougoslaves eurent des contacts avec des représentants de la Chambre des Députés, du Gouvernement, du Parlement Européen et de la Commission des Communautés Européennes.

Communautés Européennes

Au mois de juin 1972, le *Conseil des Communautés Européennes* a tenu cinq sessions au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg, à savoir : les 5 et 6 juin, sous la présidence de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères ; le 12 juin, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Buchler, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale ; le 20 juin, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Buchler, Ministre de l'Agriculture ; le 26 juin, sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre des Finances ; les 26 et 27 juin, sous la présidence de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères.

Les 21 et 22 juin 1972 eut lieu au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg une session du *Comité monétaire* des Communautés Européennes, lors de laquelle furent surtout discutés des problèmes monétaires internationaux.

Le *Comité consultatif CECA* s'est réuni le 9 juin 1972 à Luxembourg pour examiner notamment le programme prévisionnel Acier pour l'année 72 et la situation actuelle du marché charbonnier.

La Conférence intergouvernementale pour l'institution d'un *système européen de délivrance de brevets* a tenu sa 6^e et dernière session au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg du 19 au 30 juin 1972.

Conférences et congrès internationaux

Du 23 au 29 juillet 1972 s'est tenu à Luxembourg le « 6^e Congrès de l'Association Catholique

Internationale d'Etudes Médico-Psychologiques » (*ACIEMP*), sur le thème : « La foi interrogée par les sciences médico-psychologiques ». La séance d'ouverture du Congrès au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg fut rehaussée par la présence de Madame Frieden-Kinnen, Ministre de la Santé Publique et du D^r Colling, Ambassadeur du Grand-Duché auprès du Saint-Siège et ancien ministre de la Santé Publique.

La 59^e assemblée générale des *Anciens élèves de l'Ecole polytechnique Fédérale Zurich* se déroula du 7 au 10 juillet 1972 à Luxembourg. L'assemblée générale fut précédée d'une session académique au Nouveau Théâtre, à laquelle assistèrent Son Altesse Royale le Grand-Duc, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Monsieur Jean-Pierre Buchler, Ministre des Travaux Publics, Madame Frieden-Kinnen, Ministre de la Santé Publique, Mgr. Jean Hengen, Evêque de Luxembourg et de nombreuses autres personnalités. Relevons que lors de cette séance académique, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, a fait un exposé sur l'importance du progrès économique et la stabilité monétaire.

Du 10 au 14 juillet 1972 s'est déroulée au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg une conférence de l'Organisation Mondiale de la Santé (*OMS*) sur l'informatique médicale. Les congressistes ont discuté des problèmes et perspectives nouvelles suscitées par l'emploi des ordinateurs dans l'exercice de la médecine.

Les 20 et 21 juin 1972 eut lieu à Luxembourg la première assemblée générale de *LIBER* (Ligue des bibliothèques européennes de recherche). 27 bibliothèques scientifiques s'étaient fait représenter à ce congrès dont l'ordre du jour comprenait surtout la discussion de problèmes pratiques. La séance inaugurale s'était déroulée en présence de Madame Frieden-Kinnen, Ministre des Affaires Culturelles qui, dans la soirée du 20 juin, avait également offert une réception à la Maison Cassal.

Le congrès de l'« *International Ho-Re-Ca* » (Union Internationale d'Organisations Nationales d'Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers) s'est tenu du 20 au 23 juin 1972 à Luxembourg. Les représentants de douze pays qui assistèrent à ce congrès, purent notamment entendre un exposé de Monsieur Marcel Mart, Ministre du Tourisme, sur « Le Tourisme luxembourgeois et son avenir ».

Les 17 et 18 juin 1972 eut lieu à Luxembourg un colloque des journalistes et collaborateurs du périodique socialiste allemand « *Express-International* » sur des questions touchant à l'Europe.

Commerce

Le 20 juin 1972 s'est tenue l'assemblée générale de la *Chambre de commerce belgo-luxembourgeoise en France*. Nous reproduisons ci-après un extrait relatif à certains problèmes européens de l'allocation prononcée à cette occasion par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères.

Vous me permettrez également, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs, de vous dire, en ma qualité de Ministre des Affaires Etrangères ayant assumé la lourde charge de la présidence de la CEE au cours de ce premier semestre de l'année, quelques mots sur la Communauté Européenne.

L'année 1972 constituera sans doute une année historique autant pour le développement de la Communauté que pour l'avenir de l'Europe.

Au mois de janvier, la Grande-Bretagne, le Danemark, l'Irlande et la Norvège ont signé les actes d'adhésion au Marché Commun. L'adhésion de ces nouveaux Etats, riches de leur civilisation et d'une longue tradition démocratique, confèrera également à la Communauté existante des dimensions nouvelles sur le plan politique, économique et commercial.

La Communauté élargie compte plus de 250 millions d'habitants et constituera au point de vue économique et commercial le partenaire le plus important du monde.

Par ailleurs, les négociations entre la Communauté et les autres partenaires de l'EFTA n'ayant pas présenté une demande d'adhésion aboutiront, je l'espère, dans quelques jours et établiront des relations très étroites avec la Communauté élargie.

Une chance historique s'offre donc à l'Europe de retrouver un rôle à la mesure de son passé, de sa puissance économique et de ses capacités intellectuelles. Seule l'unité européenne peut, j'en suis profondément convaincu, garantir son épanouissement à notre continent et lui conférer la possibilité de contribuer à l'édification d'un monde meilleur et plus juste. C'est le souci de tous les gouvernements membres de cette communauté de parvenir à cette unité, même si comme cela est normal nos conceptions diffèrent quant à la meilleure façon de la réaliser.

Si des étapes très importantes ont été franchies pour permettre à la Communauté Européenne de réaliser les aspirations qui sont les siennes, c'est à dire de jouer un rôle significatif et déterminant sur le plan mondial, il n'en demeure pas moins qu'il nous incombe de réaliser dans les délais les meilleurs d'autres objectifs importants sans lesquels le but final vers lequel nous tendons, ne pourra pas être atteint.

L'entreprise européenne ne peut se borner à une simple construction commerciale. Si cette construction commerciale ne devait pas entraîner une unification politique de nos pays, ainsi que cela est d'ailleurs prévu par le Traité de Rome, j'ai bien peur que notre entreprise commune ne courre au devant d'un échec.

C'est pourquoi il nous faut, et tous les gouvernements membres sont disposés à le faire, renforcer sans retard la coopération politique pour en arriver à une harmonisation aussi poussée que possible de nos politiques extérieures, condition indispensable pour la réalisation de l'unification européenne.

Si notre Communauté s'appelle Communauté Economique Européenne il serait cependant profondément utopique que de vouloir séparer la politique des problèmes économiques ou monétaires.

Les difficultés qu'il reste à la Communauté Européenne à surmonter, qu'elles se situent dans le do-

maine monétaire, économique ou commercial, ne peuvent être résolues que si la même volonté politique nous anime tous.

Aussi entendons-nous souligner qu'il ne peut y avoir qu'une seule Communauté et non pas des Communautés cloisonnées même si dans des domaines nouveaux et non couverts par les Traités de Rome et de Paris on ne fait pas dans la même mesure appel à toutes les institutions déjà existantes.

Comme il a été dit en termes excellents, lors de la signature des actes d'adhésion des quatre pays de l'EFTA, unis, nous avons la possibilité d'écrire une nouvelle page d'histoire, d'être un facteur puissant de liberté, de sécurité, de progrès et de paix dans le monde. Divisés, nous ne pouvons qu'assister en spectateurs au déroulement de l'histoire.

Pour illustrer ces paroles, permettez-moi seulement de rappeler de quel poids la Communauté pèse sur le déroulement des négociations tarifaires dites Kennedy Round lorsqu'elle s'est exprimée par un porte-parole unique et quel rôle modeste fut le nôtre récemment à la troisième conférence de la CNUCED, lorsque celui qui vous parle n'était autorisé qu'à exposer des positions communautaires minimalistes, chaque partenaire des six et des dix se réservant le privilège de se montrer plus généreux et plus compréhensif à l'égard des revendications des pays en voie de développement que le porte-parole attitré de la Communauté.

Une conférence des chefs d'Etat et de Gouvernements des dix pays de la Communauté élargie me paraît très importante pour permettre de confronter les points de vue et de dégager des options précises afin que la Communauté élargie puisse prendre un nouveau départ et ne pas le prendre dans l'équivoque.

Si le sommet d'octobre ne se tenait pas, les opinions publiques de tous les pays de la Communauté ressentiraient un vrai sentiment de frustration, vu les espérances qu'ils ont placées dans ce sommet. Bien sûr, si le sommet devait être condamné à l'échec, la déception serait encore plus vive et il vaudrait alors mieux ne pas la tenir. En ma qualité de président en exercice des Communautés, vu l'état de la préparation et à trois mois de ce sommet, je ne vois pourtant rien qui permettrait d'étayer des vues ainsi pessimistes et je ferai au contraire tout ce qui est en mon pouvoir pour pousser la préparation du sommet.

Il me tient à cœur de souligner que jamais il n'a été question dans l'esprit du Gouvernement luxembourgeois de choisir entre, d'une part l'élargissement des Communautés et, d'autre part, l'approfondissement auquel nos trois Gouvernements ici représentés sont profondément attachés. Au contraire, pour nous, l'élargissement aux pays candidats est un élément indispensable à l'achèvement et à l'approfondissement de la Communauté et cet approfondissement à lui-même ne saurait jamais se limiter à une phase de la construction européenne mais est, bien plutôt, un travail de tous les jours et jamais achevé.

Tout comme le mouvement se prouve en marchant, l'idée européenne doit se traduire en des actes. Dans cette intégration dont nous parlons si souvent, mon Gouvernement ne voit pas un abandon pur et simple

de la souveraineté nationale, mais une interpénétration plus poussée de façon à renforcer notre solidarité et pour effacer au possible les lignes de séparation que laisserait subsister une simple juxtaposition des nations, lignes de séparation qui risqueraient à la moindre difficulté de se révéler comme autant de lignes de rupture possible.

BENELUX

Le *Groupe de travail ministériel de la Santé publique* de l'Union Economique Benelux s'est réuni le 24 juillet 1972 à Bilthoven. Le Grand-Duché de Luxembourg y fut représenté par Madame Frieden-Kinnen, Ministre de la Santé Publique. Les ministres ont donné les dernières directives pour la création d'un service commun chargé de délivrer les autorisations de mise sur le marché des produits pharmaceutiques qui seront vendus dans les trois pays du Benelux. Ce service fonctionnera à partir du 1^{er} janvier 1973 et sera établi au siège du Secrétariat général à Bruxelles.

Dans sa réunion du 16 juin 1972, le *Conseil inter-parlementaire consultatif* de Benelux, sous la présidence de Monsieur Van den Buleke, a donné son avis favorable sur deux projets de Conventions relatives, l'une à l'astreinte, l'autre à la clause pénale, et a adopté un projet de Recommandation adressée aux trois Gouvernements concernant l'élection au suffrage universel direct des délégués au Parlement Européen. Le Conseil a aussi émis un avis favorable sur la Convention Benelux portant unification des droits d'accise signée par les trois Gouvernements le 29 mai dernier.

Banques

Un *euro-emprunt* de 500 millions de francs luxembourgeois THE BURMAH OIL COMPANY LIMITED 1972-87 a été signé le 27 juin 1972 à Luxembourg. L'emprunt a été pris ferme par un syndicat de banques, dirigé par la Banque Internationale à Luxembourg S. A. Les obligations de l'emprunt, placé dans l'euro-marché, ne peuvent être acquises sur les marchés primaire et secondaire ni par des résidents luxembourgeois ni par des résidents belges. Les obligations seront cotées en Bourse de Londres et cette nouvelle formule d'émission à caractère international, libellée en francs luxembourgeois, peut être considérée comme une contribution intéressante au rôle assumé par la place financière de Luxembourg sur le marché international des capitaux.

Les gouverneurs de la *Banque Européenne d'Investissement* (B.E.I.), sous la présidence de Monsieur Valéry Giscard d'Estaing, ont approuvé le 26 juin 1972 le rapport de l'exercice 1971, de même que le bilan et le compte de profits et pertes. Relevons surtout qu'en 1971, la B.E.I. a accordé 52 prêts et garanties d'un montant total de 502 millions d'unités de compte, ce qui représente par rapport à l'année 1970 une augmentation de 42%, soit la plus importante expansion depuis la création de la Banque et ce en dépit d'une situation monétaire internationale difficile.

La Banque Européenne d'Investissement a conclu le 6 juillet 1972 avec la société Union Industrielle Textile de Côte d'Ivoire (UTEXI) un contrat de prêt de 4,5 millions d'unités de compte pour la réalisation de la première tranche d'une usine de filature-tissage en Côte d'Ivoire. Par ailleurs, la Banque Européenne d'Investissement a conclu avec les actionnaires promoteurs de la société UTEXI, au titre de mandataire et pour le compte de la Communauté Economique Européenne, un contrat relatif à une prise de participation d'un montant de 275 millions de F-CFA dans le capital d'UTEXI qui doit être porté à environ 7,2 millions d'unité de compte.

Le 27 juillet, la B.E.I. a conclu avec la société Kernkraftwerk Brunsbüttel GmbH de Hambourg, un contrat de prêt de 25 millions d'unités de compte. Le prêt sera affecté à la construction d'une centrale nucléaire à Brunsbüttel (Schleswig-Holstein).

Le même jour, la B.E.I. a conclu avec la société Chaux de Provence S.A. à Châteauneuf-les-Martigues (Bouches-du-Rhône), un contrat de prêt de 1,8 millions d'unités de compte, au taux de 7,5% l'an, pour une durée de 9 ans.

Fin juillet 1972, la B.E.I. a émis en Italie un emprunt obligataire de 20 milliards de Lires italiennes. 5 milliards de Lires sont placés auprès d'investisseurs institutionnels; 15 milliards de Lires sont offerts en souscription publique à partir du 27 juillet 1972 par un syndicat de banques italiennes sous la direction de la Mediobanca. Les obligations portent un intérêt au taux nominal de 7% l'an payable semestriellement, et sont offertes au public au cours de 98,5%.

La Commission des Communautés Européennes et la Banque Européenne d'Investissement, en qualité de mandataire de la Communauté Economique Européenne, chargée de la gestion du prêt ont conclu le 11 juillet 1972 avec l'Office des Postes et Télécommunications, établissement public à caractère industriel et commercial de la République du Gabon, un contrat pour l'octroi d'un prêt à conditions spéciales d'une contre-valeur de 756 000 unités de compte, et le même jour avec l'Agence Transcongolaise des Communications (ATC), établissement public à caractère industriel et commercial de la République Populaire du Congo un contrat pour l'octroi d'un prêt à conditions spéciales d'une contre-valeur de 2,052 millions d'unités de compte.

Industrie

Le Gouvernement luxembourgeois et la société E. I. Du Pont de Nemours and Company ont annoncé le 28 juin 1972 qu'un projet tendant à l'établissement d'une nouvelle filiale de Du Pont au Luxembourg était en voie de réalisation. La filiale nouvellement créée construira une usine importante près de Luxembourg-Ville pour la fabrication du polypropylène spunbonded « Typar ». Ce projet est l'aboutissement des négociations entreprises dès 1969 par la Société avec le Gouvernement en vue d'étendre et de diversifier la production du site industriel. Cette nouvelle usine, qui devrait être terminée en 1974, présentera un investissement de plus de 1,7 milliard de francs

luxembourgeois, y compris le fonds de roulement. Environ 175 personnes seront appelées à y travailler.

Monsieur Robert Meyer, Président du conseil d'administration de *Lorillard S. à r. l.* et Monsieur Curtis Judge, Président de Lorillard, ont annoncé le 27 juin 1972 une extension importante et une modernisation de la principale usine européenne de la société Lorillard à Ettelbruck. L'entrée en activité de la nouvelle usine, dont les investissements s'élèvent à 2,3 millions de dollars, doublera la production actuelle des marques Kent et Old Gold et servira de tremplin à l'introduction en Europe d'autres marques Lorillard.

Le 14 juillet 1972, la société anonyme *ARBED* (Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange) a été prorogée pour une nouvelle durée de 30 ans.

Chambre des Députés

Dans sa séance du 6 juillet 1972, la Chambre des Députés a adopté unanimement le projet de loi stipulant qu'un service, dénommé « *service de l'immigration* » et rattaché au Ministère de la Famille et de la Solidarité sociale, soit chargé de l'action sociale en faveur des travailleurs immigrants.

La Chambre des Députés a adopté le 15 juin 1972 le projet de loi ayant pour objet la construction d'une nouvelle aérogare avec dépendances à l'aéroport de Luxembourg. Les frais de construction sont évalués à 170 millions de francs.

Enseignement

Le 17 juillet 1972, l'*Université Internationale de Sciences Comparées* a repris les cours d'été. « Le fédéralisme et l'intégration des systèmes juridiques — Le rôle des Cours suprêmes », tel est le sujet de la session 1972 de la Faculté internationale de Droit comparé et du Centre international d'Etudes et de Recherches Européennes. Lors de la séance inaugurale, à laquelle assistèrent notamment Monsieur Eugène Schaus, Ministre de la Justice, Monsieur Jean Dupong, Ministre de l'Education Nationale, et de nombreuses autres personnalités du monde politique, diplomatique et juridique, des conférences furent faites par Monsieur Edward McWhinney, professeur à la Faculté de droit et directeur d'études en droit international et droit comparé de l'Université d'Indiana à Indianapolis et par Monsieur Pierre Pescatore, juge à la Cour de Justice des Communautés Européennes, professeur à l'Université de Liège.

Distinctions

Le 21 juillet 1972, la *Médaille du Mérite européen* a été remise au comte Richard Condenvove-Kalergi par Monsieur Gaston Thorn, Président d'honneur de la Fondation du mérite européen. Cette cérémonie, qui se déroula au Ministère des Affaires Etrangères, fut rehaussée par la présence de nombreuses personnalités dont notamment Monsieur Pierre Grégoire, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Monsieur Eugène Schaus, Ministre de

l'Intérieur, et Monsieur François Visine, Président de la Fondation du Mérite européen.

Vie culturelle

Le « *Festival international de théâtre en plein air et de musique de Wiltz* » s'est déroulé du 1^{er} juillet au 5 août 1972 avec le programme suivant : Samedi, 1^{er} juillet : « La Nuit du Jazz », avec Big Band Claude Luther - Martial Solal, pianiste - Phil Woods et l'European Rhythm Machine. Samedi, 8 juillet : « Les fleurs du mal », de Charles Baudelaire ; adaptation dramatique et mise en scène spéciale pour Wiltz : Henri Doublier, Paris, avec Marpessa Dawn - Maria d'Apparecida ; direction musicale : Jacques Diéval. Samedi, 15 juillet : récital de piano avec Svjatoslav Richter. Samedi, 22 juillet : concert symphonique, avec le grand orchestre symphonique de R. T. L. - Direction : Louis de Froment ; soliste : Svjatoslav Richter. Samedi, 29 juillet : « Das Käthchen von Heilbronn », pièce en 5 actes de Heinrich von Kleist ; mise en scène de Kurt Hübner, Brême ; spécialement conçue pour le théâtre de plein air de Wiltz ; avec : Sonja Mustoff, Lis Verhoeven, Rolf Arndt et l'ensemble du Schwäbisch Hall. Samedi, 5 août : concert Bach.

Lauréats

Le Luxembourgeois *Paul Genson* a remporté au mois de juin 1972 le premier prix de photographie en couleurs de l'exposition Photomundi qui s'est tenue à Eindhoven aux Pays-Bas. Il a remporté cette palme devant 1400 autres concurrents représentant cinquante pays des cinq continents.

Monsieur *Mathias Foehr*, élève de l'Athénée grand-ducal à Luxembourg, a reçu le 6 juillet 1972 des mains de Monsieur Kingdon Gould Jr., Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, le prix « *Mathematical Association of America Award* ». Monsieur Foehr a remporté l'examen-test « *23^e High School Mathematics Contest* », qui a été organisé à Luxembourg sous la copaternité de la *Mathematical Association of America*, the *Society of Actuaries* et the *National Council of Teachers of Mathematics*.

Economie

L'*indice des prix à la consommation* (base 100 en 1965) s'établit au 1^{er} juillet 1972 à 128,45 contre 127,39 au 1^{er} juin 1972. Raccordé à la base 1. 1. 1948, l'indice est au 1^{er} juillet 1972 de 187,86 contre 186,31 pour le mois précédent. Sur les 173 articles de l'indice, 28 sont en hausse et 16 en baisse. Les augmentations de prix se chiffrent au total à 1,80 points, les diminutions, par contre, à 0,25 point. La moyenne des 6 derniers mois de l'indice raccordé s'établit au 1^{er} juillet 1972 à 184,67 contre 183,75 au 1^{er} juin 1972. L'indice a été principalement influencé par la hausse saisonnière des pommes de terre ainsi que par l'augmentation des primes de l'assurance responsabilité civile-auto.

Echo de presse

« *The Financial Times* » a publié dans son édition du 5 juin 1972 un article sur la place financière internationale de Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le texte de cet article intitulé « Grand Duchy outranks Kingdom ».

Most articles on a given industry « in Belgium and Luxembourg » begin as if Luxembourg did not exist and devote most if not all of their length to the Belgian situation, mentioning at the end that things are much the same in Luxembourg, where the relevant firm — there is usually only one — is a subsidiary of a company headquarters somewhere else.

However, for the banking industry, whose Luxembourg exponents are also very nearly all subsidiaries or affiliates, a case can be made that the Grand Duchy is more important than the Kingdom, at least in several significant sectors of the business, notably at the European level.

The simple reason is Luxembourg's more liberal laws affecting banks. In fact, the major Luxembourg banks, as opposed to the offices which are simply branches of large international banks, are all affiliated with Belgian institutions, which use them partly to help tax-evasive Belgians to avoid levies on their dividend and interest coupons.

One of Luxembourg's several tax advantages is, of course, its lack of withholding on coupons. Belgium's rate is 20 per cent. The story is told, perhaps apocryphally, of the customer who entered his Brussels bank office and protested when the teller wanted to deduct the customary 20 per cent, before cashing a coupon. « Ah », said the teller, « then you should go to wicket number six. That is our Luxembourg wicket. »

It is certainly not advertised, but Belgian banks will be only too pleased to steer customers to their Luxembourg affiliates if the customer cannot be served at home. It is known as « complete service ». Even much of what the Belgian banks do at home is accomplished with a wink from authorities. For example, Belgian banks are barred from soheiting business that involves purchasing foreign securities. Only Belgian bond issues may be advertised in the country. But if one asks a Brussels bank to purchase, say, \$ 1 000 of the latest convertible Eurobond issue, this can be done as easily as anywhere else.

Profitable trip

When it comes to cashing the coupons, a trip to Luxembourg may be required. This is a not unpleasant drive of little more than two hours through the rolling Ardenne countryside, and Belgians who want to go can always find an excuse. Of course, one need not make the trip oneself, as the bonds are in bearer form and they can be lodged in a Luxembourg vault with a bank that will do all the necessary coupon-clipping.

The four major Belgian banks all have Luxembourg affiliates. Only the Banque Lambert-Luxembourg is 100 per cent-owned by its Brussels parent, Banque Lambert. Kredietbank N. V. of Brussels has

a majority stake in Kredietbank S. A. Luxembourgeoise, but several other non-Belgian banks also have shares and the subsidiary has quite an independent board.

Banque Internationale à Luxembourg is officially independent, although it counts two directors of the Banque de Bruxelles on its board and it has a working link with Banque de Bruxelles, Belgium's second largest bank. Still, its independence is recognised to the extent that it is the only private institution still allowed to issue its own banknotes as Luxembourg currency. Belgian and Luxembourg francs circulate freely together in the Grand Duchy, which is linked to Belgium in an economic and monetary union.

The fourth major Belgian bank, Société Générale de Banque, is actually Belgium's largest, and it has a minority share in Banque Générale du Luxembourg. It is an indication of the scale of Belgian banking that Société Générale de Banque is only 46th among banks outside the U.S., as ranked by Fortune Magazine for 1970. Nevertheless, Société Générale de Banque and its Brussels competitors are active in European markets.

Brussels itself has been growing as a banking centre and the Belgian banks have played a major role in this growth. But the main evidence has come in the form of the influx of American banks, which in recent years have followed their Stateside corporate clients to what is becoming the largest accumulation of European headquarters of American companies.

All of the ten largest American banks now have offices of one kind or another in Brussels, ranging from branches like Bank of America's to subsidiaries like Manufacturers Hanover's to joint ventures like Bankers Trust's interest in Banque du Benelux.

Largely due to Belgian resident's long-standing desire to invest their savings outside the country, the Belgian banks are among the foremost sellers of new Eurobonds outside Switzerland. This despite the ban on publicity to customers.

Eurobond action

But, of the tow countries, Luxembourg is really where the Eurobond action is. Helped by the Grand Duchys beneficial holding company statute, most Eurobond issues are floated by companies registered there (with the help of one or several local banks). Kredietbank S. A. Luxembourgeoise is one of the Euromarket's major underwriters. It also has one of the biggest trading departments which, among other things, makes a market for bonds denominated in the units of account Kredietbank dreamed up.

Banque Internationale, perhaps, its biggest rival, does a broader business than Kredietbank, which is more of a wholesale institution. One of Banque Internationale's senior officials, Edmond Israel, is president of Cedel S. A., the Eurobond clearing system sponsored by the Luxembourg banks. They have attracted more than 70 foreign institutions as shareholders of what they like to point out is the largest joint venture in banking, judged by the number of participants.

As it happens, Cedel's competitor, Euro-Clear, is located in Brussels, at the office of Morgan Guaranty Trust Company of New York. The location dates from the later 1960s, when Eurobond closing were taking place in Brussels. Now they are mostly taking place in Luxembourg.

The Grand Duchy's attraction stems from its holding company law which exempts from income or withholding taxes companies that are established to borrow funds for relending to other firms in their group. The Luxembourg banks have become adept at advising prospective multinational clients on how to set up one of these holding companies, so it is only natural that they participate in the selling and even the managing syndicate of the resulting bond issues.

The city's speciality has become the bringing together of borrowers and lenders in the Euromarkets, for short-term currency deposits as well as long-term bonds. Moreover, there is a growing mutual fund business and Luxembourg holding companies are used for a variety of purposes even by wealthy individuals.

Another of Luxembourg's advantages is the country's small size and the advantages this brings in easy access to Government officials as well as to other members of the tightlyknit banking community. The Grand Duchy's Banking Commission, headed by Albert Dondelinger, operates largely through moral suasion and periodic meetings with advisory committees. The Commission's solid reputation and that of the Luxembourg stock exchange, on which virtually all Eurobond issues are listed even if little trading ever takes place there, contribute to giving Luxembourg a respectability among tax havens.

Major absentees

Luxembourg's challenge as a financial centre is partly measured by the absence so far of significant operations there by banks located in Europe's two major financial centres: London and Zurich. Although the major banks of the U. S., West Germany, France and Belgium are all represented, no major British or Swiss bank has an office in Luxembourg.

Nouvelles de la Cour

Mois de juin

Le 19 juin 1972, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur José Aragonés, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Espagne.

* *

Un communiqué du Maréchalat de la Cour en date du 22 juin 1972 annonce qu'à l'occasion de la célébration publique de l'Anniversaire de Naissance de Son Altesse Royale le Grand-Duc, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au poste de Gendarmerie du Château de Berg.

* *

Le 23 juin 1972, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Michel Kompaoré, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Haute-Volta.

* *

Le 29 juin 1972, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence le Jonkheer Bryan E. Quarles van Ufford, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas.

Mois de juillet

Le 8 juillet 1972, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Andréj A. Gromyko, Ministre des Affaires Etrangères de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes.

* *

Le 11 juillet 1972, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Joseph Attard Kingswell, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Malte.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Hendrik Maurits van Walt van Praag, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordi-

naire et plénipotentiaire de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Sulhi Dislioglu, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Turquie.

* *

Le 12 juillet 1972, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Epiphan Patrick Komla Seddoh, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Ghana.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Franz Weidinger, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Autriche.

Conseil de Gouvernement

Réunions du mois de juin

Le Conseil de Gouvernement a tenu plusieurs réunions de travail au cours du mois de juin sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours des réunions du 2 et 9 juin, le Conseil a fait le point de l'exécution du programme de législation et a procédé à un premier tour d'horizon sur les problèmes auxquels il entend attacher une priorité de réalisation. Les conclusions auxquelles est arrivé le Conseil seront approfondies au cours des prochaines séances lors de la discussion du budget pour 1973 et des problèmes politiques connexes.

Dans ce cadre il a abordé également la discussion du statut futur des écoles privées à la lumière de la déclaration gouvernementale. L'examen en sera poursuivi.

Le Conseil a mis au point le projet concernant la révision sélective des traitements des carrières universitaires. La procédure législative relative au projet sera engagée dans le délai annoncé antérieurement par le Gouvernement.

Le Conseil a entamé la discussion budgétaire pour l'exercice 1973 à la lumière des données économiques et de la programmation budgétaire pluriannuelle. Il a pris connaissance des données globales provisoires telles qu'elles résultent des propositions de l'administration. Les options qui doivent tendre à réaliser un équilibre budgétaire satisfaisant seront prises au cours des prochaines séances du Conseil.

Au cours de la réunion du 16 juin, le Conseil a entendu un exposé de Monsieur le Ministre de l'Intérieur qui a présenté le rapport d'une commission interministérielle chargée d'établir un schéma traçant le cadre des fusions volontaires des communes. Le Conseil a entamé la discussion de ce rapport.

Il a statué sur la sélection du bureau d'études qui est appelé à apporter son concours aux services luxembourgeois chargés d'élaborer le programme directeur de l'aménagement général du territoire.

Il a approuvé un projet de règlement grand-ducal concernant le stage de formation pratique ainsi que l'accès aux professions du médecin-omnipraticien, du médecin-spécialiste et du médecin-dentiste.

Réunions du mois de juillet

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises au cours du mois de juillet sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours des réunions des 29 et 30 juin et des 6, 7 et 14 juillet, le Conseil a mis au point et arrêté le budget pour 1973 après une discussion approfondie des données économiques, des perspectives conjoncturelles et des initiatives gouvernementales dans le cadre de son programme.

Les circonstances créées par l'évolution économique et sociale du pays, l'accroissement considérable des dépenses courantes, la nécessité de maintenir et d'accroître le rythme de développement de multiples équipements collectifs, notamment l'intégration définitive dans le budget du plan routier, ont placé le Conseil au cours de cette année devant une tâche particulièrement ardue.

Aussi le Ministre des Finances a-t-il proposé à ses collègues de replacer cette discussion dans le cadre du programme gouvernemental pris dans son ensemble et a-t-il fait l'inventaire des moyens d'ordre fiscal et des autres revenus à la disposition des autorités pour une réalisation des objectifs présents et futurs.

Après ajustement des propositions des administrations le Conseil a pu obtenir la réalisation de l'équilibre qui permet la couverture des dépenses courantes et la poursuite des investissements publics considérés comme primordiaux.

Le projet de loi sera déposé à la Chambre des Députés au début du mois de septembre et sera commenté à ce moment-là par le Ministre des Finances.

Au cours des débats sus-visés, le Conseil a arrêté différentes mesures d'ordre général ou particulier, et notamment les suivantes :

Il a entendu un rapport du Ministre du Tourisme sur l'évolution du tourisme dans notre pays et a approuvé un plan directeur pour cette branche de l'économie nationale. Ce plan s'inscrit dans un programme quinquennal et permettra de réaliser des objectifs à caractère régional en tenant compte des impératifs de la conservation de la nature et de l'aménagement du territoire.

Il a étudié les possibilités de réorganisation et d'aménagement de l'établissement thermal de Mondorf-État dans l'optique d'orienter l'établissement vers les traitements préventifs et le thermalisme social tout en en faisant un centre de divertissement et de loisirs.

Il a entendu un rapport du Ministre de la Famille sur la création d'une allocation d'études et a donné les directives nécessaires pour les suites à y donner.

Le Conseil a donné son accord pour une extension du réseau du SEBES en vue du raccordement des syndicats de la région de la Moselle.

Il a donné les directives nécessaires à la conclusion de conventions destinées à garantir au pays un approvisionnement suffisant en gaz naturel pour les années à venir.

Il a arrêté les conditions sous lesquelles se fera l'intervention financière de l'Etat en faveur

- de l'agrandissement de l'hôpital d'Esch-s.-Alzette et de la création d'une section gériatrique ;
- de la construction de logements pour personnes âgées à Esch-sur-Alzette ;
- de l'agrandissement de l'hospice civil de la ville de Remich.

Il a approuvé un projet de loi autorisant l'agrandissement du Lycée Michel-Rodange de Luxembourg

par la construction et l'équipement d'une aile supplémentaire.

Le Conseil a approuvé la déclaration d'obligation générale de plusieurs conventions collectives dont celle des employés de banque.

Il a approuvé en outre plusieurs projets de règlements grand-ducaux tendant à harmoniser les statuts et les conditions de carrières des sous-officiers des trois corps de la Force Publique.

Mémorial

Mois de juin

Ministère d'Etat

La loi du 26 juin 1972 modifie les dispositions relatives au personnel administratif du Conseil d'Etat de la loi du 8 février 1961 portant organisation du Conseil d'Etat et de la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat. (page 1094)

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

La loi du 25 avril 1972 porte approbation du Protocole additionnel relatif à la phase transitoire prévue à l'Accord créant une Association entre la Communauté Economique Européenne et la Turquie, du nouveau Protocole financier, de l'Accord relatif aux produits CECA et de l'Acte final, signés à Bruxelles, le 23 novembre 1970. (page 990)

La loi du 2 juin 1972 porte approbation de la Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs, ouverte à la signature à Tokyo, le 14 septembre 1963. (page 1063)

La loi du 19 juin 1972 porte approbation de l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique relatif aux régimes de sécurité sociale d'Outre-Mer, signé à Bruxelles, le 27 octobre 1971. (page 1085)

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

Un arrêté ministériel du 29 mai 1972 porte approbation du barème des indemnités d'abats de la Caisse d'assurance des animaux de boucherie. (page 1061)

Un règlement grand-ducal du 26 juin 1972 concerne la commercialisation des matériels de multiplication végétative de la vigne. (page 1111)

Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme

La loi du 18 mai 1972 porte habilitation pour le Grand-Duché de Luxembourg de réglementer certaines matières. (page 983)

Un arrêté grand-ducal du 30 mai 1972 homologue une modification de l'article 67 des statuts de la caisse de pension des artisans. (page 1084)

Ministère de l'Education Nationale

Un règlement grand-ducal du 2 juin 1972 concerne l'organisation scientifique des cours universitaires, les programmes de l'enseignement et les modalités des examens. (page 1076)

Un règlement grand-ducal du 19 juin 1972 porte modification du règlement grand-ducal du 23 avril 1970 concernant l'organisation de l'examen de fin d'études moyennes. (page 1101)

Un règlement grand-ducal du 19 juin 1972 porte fixation des indemnités des membres des commissions pour l'examen de fin d'études moyennes. (page 1103)

Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de la Solidarité Sociale et de la Santé Publique

Un règlement ministériel du 15 mai 1972 porte modification du règlement ministériel du 17 octobre 1966 fixant le tarif des médicaments tel qu'il a été modifié dans la suite. (page 970)

Un règlement ministériel du 31 mai 1972 fixe le programme de l'examen de contrôle pour la profession d'infirmier. (page 1062)

Un règlement ministériel du 3 mars 1972 complète le règlement ministériel du 22 octobre 1971 portant exécution du règlement grand-ducal du 8 septembre 1971 concernant certaines substances toxiques. (page 1084)

Un règlement ministériel du 15 juin 1972 modifie et complète l'arrêté ministériel du 15 juin 1959 relatif aux primes accordées en faveur de l'amélioration hygiénique de l'habitat tel qu'il a été modifié dans la suite. (page 1108)

La loi du 29 juin 1972 porte nouvelle fixation de la dotation de l'Etat au profit du Fonds national de solidarité ainsi que modification de la loi du 30 juillet 1960 concernant la création d'un Fonds national

de solidarité telle qu'elle a été modifiée dans la suite. (page 1119)

Ministère des Finances

Un règlement ministériel du 25 mai 1972 concerne le régime des tabacs fabriqués. (page 986)

Un règlement ministériel du 30 mai 1972 porte fixation du tarif des cartes du Grand-Duché de Luxembourg délivrées par l'Administration du Cadastre et de la Topographie. (page 1061)

Un règlement grand-ducal du 19 juin 1972 a pour objet de déterminer pour l'administration des postes et télécommunications 1.) les emplois dont les titulaires doivent fournir un cautionnement et 2.) les montants des cautionnements à fournir. (page 1089)

La loi du 20 juin 1972 porte organisation des cadres du personnel de la Chambre des comptes. (page 1093)

Un règlement ministériel du 21 juin 1972 porte fixation du tarif des cartes du Grand-Duché de Luxembourg délivrées par l'Administration du Cadastre et de la Topographie. (page 1108)

La loi du 26 juin 1972 modifie l'article 1^{er} modifié de la loi du 22 juin 1963 portant fixation de la valeur numérique des traitements des fonctionnaires de l'Etat ainsi que les modalités de mise en vigueur de la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat. (page 1109)

La loi du 26 juin 1972 autorise la vente de gré à gré d'un terrain domanial sis à Bettembourg. (page 1110)

Ministère de l'Intérieur

Un règlement grand-ducal du 16 mai 1972 porte application au secteur communal de la loi du 28 avril 1972 modifiant l'article 11, paragraphe 1^{er}, de la

loi modifiée du 22 juin 1963, fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat. (page 982)

La loi du 25 mai 1972 a pour objet de modifier et de compléter la législation sur la chasse. (page 984)

Un règlement ministériel du 29 mai 1972 détermine le modèle du nouveau permis de chasse. (page 1060)

Ministère de la Justice

Un règlement grand-ducal du 26 mai 1972 autorise les justices de paix à tenir des audiences dans les localités du ressort autres que celles où est fixé leur siège. (page 979)

La loi du 2 juin 1972 a pour objet de modifier l'article 100 du code pénal concernant la libération conditionnelle. (page 1075)

Ministère des Transports et de l'Energie

Un règlement grand-ducal du 19 juin 1972 porte modification du règlement grand-ducal du 9 novembre 1971 instituant une redevance pour l'utilisation de l'espace aérien, tel qu'il a été modifié. (page 1090)

Un règlement ministériel du 12 juin 1972 modifie et complète le règlement ministériel du 16 avril 1963 fixant les modalités de fonctionnement d'un système de contrôle pour les véhicules automoteurs et remorques et les prix des contrôles. (page 1100)

Ministère des Travaux Publics

Un règlement grand-ducal du 2 juin 1972 assimile un tronçon de la route n° 5 de Luxembourg à Longwy à la voirie prévue par la loi du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes. (page 1085)

Mois de juillet

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

Un arrêté grand-ducal du 29 juin 1972 modifie l'arrêté grand-ducal du 23 décembre 1971 portant publication du règlement d'application du tarif des péages sur la Moselle. (page 1156)

Un arrêté grand-ducal du 29 juin 1972 modifie l'arrêté grand-ducal du 18 juin 1971 portant publication du règlement de police sur la navigation de la Moselle. (page 1156)

Un arrêté grand-ducal du 29 juin 1972 modifie l'arrêté grand-ducal du 23 décembre 1971 portant publication du règlement pour le transport de matières dangereuses sur la Moselle. (page 1157)

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

Un règlement grand-ducal du 5 juillet 1972 concerne la commercialisation des semences de légumes. (page 1142)

Un règlement grand-ducal du 26 juillet 1972 concerne l'application du règlement n° 120/67/CEE du Conseil des Communautés Economiques Européennes à la campagne céréalière 1972/73. (page 1227)

Ministère de l'Education Nationale

Un règlement ministériel du 19 juin 1972 concerne le stage officiel des étudiants en pharmacie. (page 1140)

Un règlement grand-ducal du 11 juillet 1972 fixe le programme de l'examen pour le doctorat en philosophie et lettres. (page 1187)

Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de la Solidarité Sociale et de la Santé Publique

Un règlement grand-ducal du 28 juin 1972 modifie le règlement grand-ducal du 20 juin 1969 portant exécution des articles 1^{er} et 5 de la loi du 18 novembre 1967 portant réglementation de certaines

professions paramédicales en ce qui concerne la profession d'infirmier. (page 1124)

Un règlement ministériel du 5 juillet 1972 fixe le programme de l'examen de contrôle pour la profession de masseur. (page 1151)

La loi du 24 juillet 1972 concerne l'action sociale en faveur des immigrants. (page 1215)

Ministère des Finances

Un règlement ministériel du 29 juin 1972 concerne la franchise des droits d'entrée et d'accise accordée dans le trafic international des voyageurs. (page 1131)

Un règlement ministériel du 29 juin 1972 concerne la franchise de la taxe spéciale de consommation en matière d'alcool et de produits alcooliques, accordée dans le trafic international de voyageurs. (page 1134)

Un règlement grand-ducal du 10 juillet 1972 porte désignation de six emplois à attributions particulières de la carrière moyenne du rédacteur à l'administration de l'enregistrement et des domaines. (page 1152)

La loi du 13 juillet 1972 autorise : 1. la vente de gré à gré d'un jardin dépendant du domaine curial de Hautcharage ; 2. l'aliénation par voie d'échange d'un labour dépendant du domaine curial de Hautcharage ; 3. la vente de gré à gré d'un pré dépendant du domaine curial de Grevenmacher. (page 1152)

Un règlement ministériel du 7 juillet 1972 concerne le régime fiscal des tabacs fabriqués. (page 1161)

Un règlement grand-ducal du 24 juillet 1972 porte détermination des catégories des fonctionnaires de l'administration des douanes bénéficiant de la prime d'astreinte et fixation du montant de ladite prime. (page 1217)

Un règlement grand-ducal du 18 juillet 1972 modifie le règlement grand-ducal du 3 décembre 1969 portant exécution de l'article 115, numéro 12 de la loi concernant l'impôt sur le revenu. (page 1225)

Ministère de la Fonction Publique

La loi du 21 juillet 1972 modifie et complète la loi modifiée du 26 mai 1966 fixant le nombre des emplois des différentes fonctions des carrières administrative et technique de l'expéditionnaire et de l'artisan dans les administrations et services de l'Etat. (page 1213)

Ministère de l'Intérieur

La loi du 29 juin 1972 concerne la commercialisation de bois bruts « classés C.E.E. ». (page 1125)

Un règlement ministériel du 30 juin 1972 concerne l'ouverture de la chasse. (page 1135)

Un règlement grand-ducal du 11 juillet 1972 concerne les conditions et modalités de l'examen d'aptitude pour la délivrance du premier permis de chasse. (page 1168)

Un règlement grand-ducal du 13 juillet 1972 porte modification du règlement grand-ducal du 4 avril 1964 portant assimilation des traitements des fonctionnaires des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes, à ceux des fonctionnaires de l'Etat. (page 1220)

Un règlement grand-ducal du 13 juillet 1972 complète et modifie celui du 26 juin 1968, modifié et complété par le règlement grand-ducal du 25 avril 1969, concernant l'exercice de la pêche dans la Moselle et la Sûre formant frontière entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Fédérale d'Allemagne. (page 1225)

Un règlement grand-ducal du 13 juillet 1972 porte adaptation au secteur communal de la nouvelle valeur indiciaire, telle qu'elle a été fixée par la loi du 26 juin 1972. (page 1225)

Ministère de la Justice

La loi du 30 juin 1972 porte modification de l'article 4 de l'arrêté grand-ducal du 31 décembre 1938 ayant pour objet la création des Conseils de Prud'hommes, tel qu'il a été modifié dans la suite. (page 1135)

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement grand-ducal du 13 juillet 1972 porte déclaration d'obligation générale du contrat collectif conclu le 23 décembre 1971 entre l'association des banques et banquiers d'une part et la fédération des employés privés d'autre part. (page 1172)

Un règlement grand-ducal du 13 juillet 1972 porte déclaration d'obligation générale de l'avenant au contrat collectif conclu le 30 avril 1972 entre la fédération des maîtres-couvreurs du Grand-Duché de Luxembourg d'une part et la commission syndicale des contrats d'autre part. (page 1182)

Un règlement grand-ducal du 13 juillet 1972 porte déclaration d'obligation générale du contrat collectif pour le métier de peintre conclu le 1^{er} janvier 1972 entre la fédération des patrons-peintres et vitriers du Grand-Duché de Luxembourg d'une part et de la commission syndicale des contrats d'autre part. (page 1190)

Un règlement grand-ducal du 13 juillet 1972 porte déclaration d'obligation générale du contrat collectif pour les métiers de ferblantier, installateur sanitaire et installateur de chauffage conclu le 27 avril 1972 entre les fédérations réunies des patrons ferblantiers, installateurs sanitaires et installateurs de chauffage du Grand-Duché de Luxembourg d'une part et la commission syndicale des contrats d'autre part. (page 1201)

Ministère des Travaux Publics

La loi du 11 juillet 1972 a pour objet la construction d'une nouvelle aérogare avec dépendances à l'aéroport de Luxembourg. (page 1168)

Chambre des Députés

Mois de juin

- 1^{er} juin : 66^e séance publique. — Projet de loi concernant les droits et devoirs respectifs des époux (n° 1395, 1149, 1231). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi portant organisation des cadres du personnel de la Chambre des Comptes (n° 1580). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Dépôt de deux projets de loi. Réunion de la Commission des Travaux Publics. — Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.
- 2 juin : Réunion de la Commission de la Santé Publique. — Visite de MM. les députés à l'établissement pénitentiaire du Grund.
- 5 juin : Réunion de la Commission de la Fonction Publique.
- 6 juin : Réunion de la Commission Juridique. — Réunion de la Commission des Travaux Publics. — Réunion de la Commission des Transports.
- 7 juin : Réunion de la Commission de l'Education Nationale. — Réunion de la Commission de la Santé Publique.
- 8 juin : 67^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Lecture d'une proposition de loi. — Projet de loi portant approbation de l'Accord européen sur le maintien du paiement des bourses aux étudiants poursuivant leurs études à l'étranger, fait à Paris, le 12 décembre 1969 (n° 1530). Rapport de la commission de l'éducation nationale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant la vente de gré à gré d'un terrain domanial sis à Bettembourg (n° 1608). Sans rapport et sans débat. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant modification de l'article 4 de l'arrêté grand-ducal du 31 décembre 1938 ayant pour objet la création des Conseils de Prud'hommes, tel qu'il a été modifié dans la suite (n° 1601). Rapport de la commission juridique. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.
- Réunion du Bureau. — Réunion de la Commission des Comptes. — Réunion de la Commission de Travail.
- 9 juin : Réunion de la Commission des Pétitions.
- 12 juin : Réunion des Commissions Juridique et des Transports.
- 13 juin : Réunion de la Délégation Benelux luxembourgeoise. — Réunion de la Commission des Affaires Sociales. — Réunion de la Commission Juridique.
- 14 juin : Réunion de la Commission de la Santé Publique.
- 15 juin : 68^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Analyse des pièces. — Projet de loi ayant pour objet la construction d'une nouvelle aérogare avec dépendance à l'aéroport de Luxembourg (n° 1587). Rapport de la commission des travaux publics. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Les demandes en naturalisation. — Proclamation du résultat des votes sur les demandes en naturalisation.
- Réunion de la Commission de la Fonction Publique.
- 19 juin : Réunion de la Commission de la Fonction Publique.
- 20 juillet : Réunion de la Commission des Affaires Sociales. — Réunion de la Commission de l'Education Nationale. — Réunion de la Commission Juridique.
- 21 juin : 69^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Election d'un greffier et d'un greffier adjoint. — Projet de loi portant extension de la compétence des tribunaux de police en matière répressive (n° 1393). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi modifiant les dispositions relatives au personnel administratif du Conseil d'Etat de la loi du 8 février 1961 portant organisation du Conseil d'Etat et de la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat (n° 1406bis). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale.
- Réunion de la Commission des Travaux Publics. — Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission de Travail.
- 22 juin : 70^e séance publique. — Projet de loi modifiant les dispositions relatives au personnel administratif du Conseil d'Etat de la loi du 8 février 1961 portant organisation du Conseil d'Etat et de la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat (n° 1406bis). Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant l'article 1^{er} modifié de la loi du 22 juin

1963 portant fixation de la valeur numérique des traitements des fonctionnaires de l'Etat ainsi que des modalités de mise en vigueur de la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat (n° 1611). Rapport de la commission de la fonction publique. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant 1. la vente de gré à gré d'un jardin dépendant du domaine curial de Hautcharage ; 2. l'aliénation par voie d'échange d'un labour dépendant du domaine curial de Hautcharage ; 3. la vente de gré à gré d'un pré dépendant du domaine curial de Grevenmacher (n° 1617). Sans rapport et sans débat. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

Réunion du Bureau. — Réunion de la Commission des Travaux Publics.

26 juin : Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission des Affaires Communales. — Réunion de la Commission des Comptes.

27 juin : Réunion du Bureau, de la Commission de Travail et de la Commission des Finances et du Budget.

28 juin : 71^e séance publique. — Projet de loi portant nouvelle fixation de la dotation de l'Etat au profit du Fonds national de solidarité ainsi que modification de la loi du 30 juillet 1960 concernant la création d'un Fonds national de solidarité (n° 1594). Rapport de la commission de la famille, de la jeunesse et de la solidarité sociale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel.

Réunion de la Commission de l'Education Nationale. — Réunion de la Commission de la Santé Publique. — Réunion de la Commission de la Force Publique.

29 juin : 72^e séance publique. — Décisions au sujet de deux motions déposées par M^{me} Lulling. — Projet de loi ayant pour objet la modification de différentes dispositions des législations concernant les régimes de pension contributifs (n° 1569). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi ayant pour objet la modification de différentes dispositions des législations concernant les régimes de pension contributifs (n° 1569). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote du texte.

30 juin : Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission de la Santé Publique.

Mois de juillet

3 juillet : Réunion de la Commission de la Fonction Publique.

4 juillet : 73^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi ayant pour objet la modification de diverses dispositions des législations concernant les régimes de pension contributifs (n° 1569). Déclaration du Gouvernement. Discussion. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant et complétant la loi du 28 octobre 1969 concernant la protection des enfants et des jeunes travailleurs (n° 1568). Rapport de la commission des affaires sociales. Discussion générale. Lecture et vote des articles. — Règlement des travaux parlementaires.

Réunion de la Commission des Affaires Communales.

5 juillet : 74^e séance publique. — Question à l'ordre du jour. — Projet de loi modifiant et complétant la loi du 28 octobre 1969 concernant la protection des enfants et des jeunes travailleurs (n° 1568). Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi permettant le rachat des années passées dans un service privé devenu service d'une commune (n° 1495). Rapport de la commission des affaires communales. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'en-

semble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi complétant l'article 2 de la loi du 8 février 1961 portant organisation du Conseil d'Etat (n° 1406). Rapport de la commission juridique. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant création d'une prime au profit des sous-officiers de la musique militaire (n° 1602). Rapport de la commission de la Fonction Publique. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat.

Réunion de la Commission de la Force Publique. — Réunion de la Commission Agricole. — Réunion de la Commission de l'Economie Nationale.

6 juillet : 75^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi portant création d'une prime au profit des sous-officiers de la musique militaire (n° 1602). — Projet de loi concernant l'action sociale en faveur des immigrants (n° 1593). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote.

Réunion de la Commission de l'Education Nationale. — Réunion de la Commission de Travail. — Réunion de la Commission des Comptes. — Réunion du Bureau.

- 7 juillet : Réunion de la Commission des Travaux Publics.
- 11 juillet : 76^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi portant création d'une prime au profit des sous-officiers de la musique militaire (n° 1602). Vote sur une motion. — Projet de loi portant approbation de la Convention concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, du Protocole y relatif et de la déclaration commune, signée à Bruxelles, le 27 septembre 1968 (n° 1533). Rapport de la commission juridique. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant autorisation d'agrandir le collège d'enseignement moyen à Luxembourg, ainsi que de pourvoir à l'équipement et à l'aménagement des alentours (n° 1618). Rapport de la commission des travaux publics. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant et complétant la loi du 29 juillet 1912 concernant la police sanitaire du bétail et l'amélioration des chevaux, des bêtes à cornes et des porcs (n° 1590). Rapport de la commission agricole. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant réglementation de l'inhumation et de l'incinération des dépouilles mortelles (n° 1453). Rapport de la commission des affaires communales.
Réunion de la Commission des Travaux Publics. — Réunion de la Commission des Finances et du Budget.
- 12 juillet : 77^e séance publique. — Dépôt d'une proposition de loi. — Projet de loi portant réglementation de l'inhumation et de l'incinération des dépouilles mortelles (n° 1453). Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant et complétant la loi modifiée du 26 mai 1966 fixant le nombre des emplois des différentes fonctions des carrières administrative et technique de l'expéditionnaire et de l'artisan dans les administrations et services de l'Etat (n° 1573). Rapport de la commission de la Fonction Publique. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel.
Réunion de la Commission de l'Education Nationale. Réunion de la Commission de la Santé Publique.
- 13 juillet : 78^e séance publique. — Analyse des pièces. — Motion déposée par M. Van den Bulcke. — Projet de loi modifiant et complétant la loi du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes (n° 1606). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote.
Réunion de la Commission des Transports. — Réunion du Bureau.
- 17 juillet : Réunion de la Commission de l'Education Nationale.
- 20 juillet : Réunion de la Commission des Finances et du Budget.
- 27 juillet : Réunion de la Commission de Travail.

Le Mois en Luxembourg

Mois de juin

- 1^{er} juin : Le Séminaire de Mathématique de Luxembourg invite à Luxembourg à la conférence de M. André Lichnérowicz, professeur au Collège de France, Membre de l'Académie des Sciences, sur le thème : « Mathématiques — hier et aujourd'hui ».
Le Ciné-Club des Jeunes invite à Esch-sur-Alzette à la présentation du film « Lord of the flies » (Seigneur des mouches), réalisé par Peter Broock sur le texte de l'auteur William Golding.
- 2 juin : A l'occasion de l'ouverture de l'Eté musical de Luxembourg et du 25^e anniversaire de l'accord culturel belgo-luxembourgeois, l'Ambassade de Belgique et le Syndicat d'initiative de la Ville de Luxembourg invitent au concert de gala donné par le grand orchestre d'harmonie de la musique des Guides de Bruxelles, sous la direction du Commandant chef de musique Yvon Ducène.
Le Cercle de la C.E.C.A., en collaboration avec le groupe alpin luxembourgeois, invite au Foyer Européen à Luxembourg à la présentation du film en couleur relatant l'ascension du mont Mac Kinley de l'Amérique du Nord.
La section des étudiants de l'ALUC invite à Luxembourg à la conférence de sœur Valentine Rauch, professeur à l'Institut pédagogique, sur le thème : « Programmiertes Lernen im heutigen Unterrichtsprozeß ».
A l'Athénée grand-ducal de Luxembourg, à l'occasion d'une soirée pour parents d'élèves, la troupe estudiantine « Bumerang » donne une re-

présentation de pièces de cabaret de poésie, scénerie et textes d'auteurs modernes.

A Dudelange, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse inaugure le centre médico-social de la ville à l'occasion d'une séance académique dans la salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville en présence de M^{me} M. Frieden-Kinnen, Ministre de la Santé Publique.

3 juin : A Luxembourg a lieu la fête de jumelage de la Fraternelle des anciens de la Légion Etrangère Française en Belgique, avec l'Amicale des anciens Légionnaires et Volontaires luxembourgeois.

A la Galerie Saint-Michel, le peintre italien Emilio Scanavino expose ses œuvres récentes.

A l'Hôtel de Ville de Dudelange, la municipalité reçoit une délégation de la Ville de Lauenburg-sur-l'Elbe, de la République d'Allemagne Fédérale, avec laquelle elle est jumelée depuis plusieurs années.

5 juin : A l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, S. Exc. M. l'Ambassadeur Kingdon Gould Jr. et M^{me} reçoivent le Conseil National de la Résistance et un groupe de résistants luxembourgeois ayant aidés des aviateurs et des prisonniers américains au cours de la dernière guerre mondiale. Leurs Altesses Royales le Prince Charles et la Princesse Joan visitent les établissements de la firme américaine Monsanto à Echternach en compagnie du bourgmestre M. Robert Schaffner. A Pétange est ouverte une exposition de photos, organisée par le Photo-Club Pétange.

7 juin : La Fédération Luxembourgeoise des Femmes Universitaires et la bibliothèque Thomas-Mann invitent à une conférence donnée par M^{me} Dr. Elisabeth Schürer-von-Witzleben sur le thème : « Die Segensgeste von der frühchristlichen Kunst bis zur Renaissance ».

Au Centre Culturel Français à Luxembourg est donnée une représentation du film de Christian Jaque, d'après le roman de Stendhal : « La Chartreuse de Parme ».

A la Galerie Louvigny à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste allemande Ilse Siedler-Witting.

8 juin : L'Association luxembourgeoise des Universitaires Catholiques invite à une soirée de discussion avec M. l'abbé André Lesch, professeur au grand séminaire à Luxembourg, sur le sujet : « Kirchliche Unfehlbarkeit — Geschenk oder Zumutung ».

9 juin : Au Centre Culturel Français à Luxembourg, le Quatuor du Cercle Musical Grévin de Paris donne un concert avec la participation de Rosine Thomas, violon ; Jacqueline Boyer, alto ; Pierre-Alain Biget, flûte ; et André Gonnet, violoncelle.

A la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette a lieu l'inauguration de l'exposition de dessins et

de travaux d'élèves, intitulée « Reflets sur l'éducation artistique dans l'enseignement primaire ».

A Vianden, au cloître des Trinitaires, le Quatuor du Cercle Musical Grévin de Paris donne un concert de musique de chambre.

11 juin : L'Association « Amitié Portugal-Luxembourg » invite au casino syndical de Bonnevoie à la journée de Camoes, fête nationale portugaise.

14 juin : A Luxembourg, la chorale de Pargas (Finlande), composée de jeunes garçons et filles, donne un concert à la Place d'Armes, sous la direction de Henrik Christiern.

15 juin : A la Synagogue de Luxembourg, le Rév. P. Dom. Louis Leloir, de l'Abbaye St-Maurice de Clervaux, donne une conférence sur le thème : « La lecture chrétienne de l'Ancien Testament ». Cette conférence est organisée par l'Association Interconfessionnelle du Luxembourg ».

L'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques invite à Luxembourg à un exposé avec débat du professeur J. P. R. Strainchamps sur : « L'orientation scolaire est-elle pour demain ? ».

16 juin : Dans le cadre de l'« Eté musical de Luxembourg », la chorale M. G. V. Frohsinn d'Elz, composée de 125 chanteurs masculins, donne un concert vocal au Théâtre municipal de Luxembourg.

A la bibliothèque Thomas-Mann à Luxembourg, le Ministerialdirektor Hans Georg Steltzer, Bonn, directeur de la division culturelle, donne une conférence sur le thème : « Auswärtige Kulturpolitik als Mittel internationaler Zusammenarbeit ».

17 juin : Au Ministère des Transports à Luxembourg, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat et Président du Gouvernement, procède à la remise de décorations dans l'Ordre de la Résistance à des ressortissants luxembourgeois, français et belges.

Au Théâtre municipal de Luxembourg est donnée une représentation de ballet et de poésie par l'Ecole de Janine London et de Tun Deutsch au profit des enfants handicapés de Betzdorf.

18 juin : Dans le cadre de l'« Eté musical de Luxembourg », l'artiste russe Valéry Afanassiev, lauréat du concours Reine Elisabeth de piano 1972, donne au Théâtre municipal de Luxembourg un récital de piano avec au programme des œuvres de Joseph Haydn, Serge Prokofiev, Franz Schubert et Claude Debussy.

Le Général Andrew J. Adams et le Colonel Henry C. Rowland Jr., respectivement secrétaire de la commission des Monuments de guerre américains et chargé de la surveillance des Monuments de guerre américains pour l'Europe, visitent le cimetière militaire américain de Hamm.

- 20 juin : Le Mouvement de libération des femmes invite à Luxembourg à une table ronde sur le sujet : « Les écoles privées ».
Au Centre Culturel Français à Luxembourg commence le congrès de la Ligue des bibliothèques européennes de recherche, en présence de S. Exc. M. l'Ambassadeur de France et de M^{me} M. Frieden-Kinnen, Ministre des Affaires Culturelles.
Au casino de Bonnevoie, le groupe folklorique portugais « Da Casa de Povo » de Maiorca donne une grande soirée folklorique.
- 21 juin : La section des étudiants de l'ALUC invite à Luxembourg à la conférence du P. René Courtois sj., directeur de la Revue « Les Parents et l'Ecole » et de l'Association des Parents de l'enseignement libre de Belgique, sur le thème : « L'enseignement libre, pourquoi ? ».
A la Maison des Jeunes à Luxembourg, M. Nick Weisen, scientologiste, donne une conférence sur « L'introduction à la Scientologie, Science du savoir ».
- 24 juin : A la Villa Vauban à Luxembourg est ouverte l'exposition de peintures de l'artiste Jean Oberweis.
A l'Hôtel de Ville de Dudelange a lieu le vernissage de l'exposition des peintures de M. Lucien Reichard.
- 25 juin : Au casino syndical de Bonnevoie débute le 5^e concours international pour accordéonistes, organisé par le Conservatoire d'Accordéon et la Société municipale des Accordéonistes de la Ville de Luxembourg.
A Remich se déroule le « Jour de l'Amitié » de la Jeunesse portugaise, organisée par la Mission Catholique Portugaise.
- 26 juin : Dans le cadre des « Conférences de la Société Teilhard de Chardin », M. l'abbé Edouard Kinnen, professeur à l'Université Santiago du Chili, fait un exposé au Centre Culturel Français à Luxembourg sur le sujet : « De l'élan vital au christique (Bergson et Teilhard de Chardin) ».
- 27 juin : La section des étudiants de l'ALUC invite à Luxembourg à une conférence de l'abbé Edouard Kinnen sur le sujet : « La démocratie chrétienne et le communisme en Amérique du Sud ».
- 28 juin : Dans la cour intérieure de l'ancien Athénée, le Madrigal de Luxembourg et plusieurs solistes instrumentaux donnent un grand concert de musique romantique et moderne avec au programme des œuvres de Johannes Brahms, Kodaly, Paul Dukas, Gabriel Fauré, Albert Roussel, Claude Debussy, Francis Poulenc, Benjamin Britten et Daniel Schertzer.
- 29 juin : L'Association luxembourgeoise des Amis de Robert Schuman fête l'anniversaire de ce grand homme d'Etat européen par le dépôt de fleurs devant le Monument Robert Schuman.
A l'Hôtel de Ville de Luxembourg a lieu la séance solennelle de la Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg, en présence de ses invités français, belges, néerlandais, britanniques, suisses, allemands et italiens. « Première harmonisation européenne des législations nationales sur les sociétés et son effet sur le droit luxembourgeois », tel est le thème que M^e Jacques Delvaux expose à cette occasion à son auditoire.
A Vianden, les concerts au cloître des Trinitaires débutent par un concert de musique de chambre donné par Isolde Aldringer-Hepp (piano) et Auber Stradaroli (clarinette).
- 30 juin : En la cathédrale Notre-Dame à Luxembourg est célébrée une messe pontificale à l'occasion du 9^e anniversaire du couronnement de SS. le Pape Paul VI, suivie d'une réception donnée par l'Évêque de Luxembourg, Mgr. Jean Hengen.
Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition du 26^e Salon 1972 des Réalités Nouvelles de Paris.
A Bech-Kleinmacher est inauguré le musée régional « A Possen », plus connu sous la dénomination « musée de la Moselle luxembourgeoise », en présence de M^{me} M. Frieden-Kinnen, Ministre des Affaires Culturelles, et de M. Marcel Mart, Ministre du Tourisme.

Mois de juillet

- 1^{er} juillet : Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu une soirée de ballets de l'Ecole de Danse de M^{me} Juliette Deitz-Geschwind.
A Luxembourg, M. Josy Barthel, ingénieur-chimiste dipl., donne une conférence sur la protection de l'environnement.
Du 1^{er} au 16 juillet a lieu à Luxembourg-Grund, Fetschenhof, Cents et Pulvermühl un festival de musique, de chant et de folklore à l'occasion du 120^e anniversaire de la Fanfare Royale grand-ducale de Luxembourg-Grund.
Le festival international de théâtre en plein air et de musique à Wiltz débute par « La Nuit du Jazz », avec Claude Luther, Martial Solal et Phil Woods avec son « European Rhythm Machine ».
- 2 juillet : En l'église paroissiale de Larochette est donné un concert spirituel avec le concours de la chorale municipale « Sängerbond » Diekirch, de la chorale Sängerrönn Aerenzdall » Larochette et les solistes Arlette Kinzé, flûte ; Carlo Hommel, clavecin ; Josy Christen, basse et un orchestre de chambre sous la direction de Jos. Kinzé.
- 3 juillet : A Luxembourg, M^{me} Heinen, artiste bruxelloise, expose ses œuvres nouvelles.

4 juillet : Au grand auditoire de R.T.L. à Luxembourg, à l'occasion de la Journée de l'Indépendance aux Etats-Unis d'Amérique, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg donne un concert symphonique sous la direction de Henri B. Pensis, fils de feu Henri Pensis.

A Luxembourg, la Pige-garde d'Aarhus (Danemark) donne un concert avec parade sur la Place d'Armes.

Au Centre Universitaire à Luxembourg a lieu une table ronde présidée par M. Carlo Hemmer, directeur de la Chambre de Commerce, sur : « Problèmes et perspectives de la démographie luxembourgeoise ».

6 juillet : A Luxembourg, M. Charles Waringo, inspecteur principal de l'Adm. des P. et T., donne une conférence sur le thème : « La fonction publique a-t-elle perdu de son importance dans la société actuelle ? ».

M. Mathias Foehr, lauréat du 23^e « Mathematics contest », organisé par Mathematic Association of America, est reçu par S. Exc. M. l'Ambassadeur des Etats-Unis qui lui rend la « Honor Roll Pin ».

A Luxembourg, M. Jean Dupong, Ministre de l'Education Nationale, fait un exposé-bilan sur « Les réformes scolaires se font de façon permanente ».

Au cloître des Trinitaires à Vianden est donné un concert de musique de chambre par Maria Heneman, piano et Raymond Labranche, violon.

8 juillet : Au Palais grand-ducal de Luxembourg, Son Altesse Royale la Princesse Marie-Astrid remet le prix Grand-Duc Adolphe aux trois artistes luxembourgeois MM. Roger Dornseiffer, Arthur Unger et Edouard-Marie Weber.

Les 8 et 9 juillet, 500 majorettes de huit nations européennes disputent à Differdange et Esch-sur-Alzette les championnats d'Europe des majorettes.

Au festival international de théâtre en plein air et de musique à Wiltz est donnée une représentation du jeu dramatique et chorégraphique « Les Fleurs du Mal » de Henri Doublier, d'après la vie et les écrits de Charles Baudelaire ; musique de Jack Diéval, en présence de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et la Princesse Margaretha. A cette occasion a lieu également à Wiltz l'ouverture de l'exposition des dessins, aquarelles, pastels et crayons de M^{me} Odile Feltes-Gaillard.

A Diekirch a lieu l'inauguration de l'exposition du groupe danois « The seven Danes », comprenant 4 peintres, 2 tisserants d'art et un sculpteur, tous de Copenhague.

A Mondorf-les-Bains, les artistes-peintres Michel Heintz, Audrey Marcus, Alphonse Nies et Paul Roettgers exposent leurs œuvres.

9 juillet : A l'occasion de la Fête de la Rose, la musique militaire donne un concert-apéritif très varié à la Place d'Armes à Luxembourg.

En la basilique d'Echternach est donné en première l'Oratorio tiré de l'œuvre de Nicolas Wetter « Le violoniste d'Echternach » composé par Lou Koster, avec la chorale municipale « Üelzecht » d'Esch-sur-Alzette et l'orchestre symphonique de Radio-Télé-Luxembourg.

En l'église décanale de Niederwiltz est donné un concert spirituel par les chœurs mixtes de la maîtrise de la cathédrale Notre-Dame de Luxembourg, sous la direction de l'abbé René Ponchelet, avec aux orgues le maître Albert Leblanc.

10 juillet : Au Théâtre des Casemates à Luxembourg, l'ensemble du Centre grand-ducal d'art dramatique donne en première mondiale une représentation de la pièce « Ein reizender Abend », 7 scènes de Martin Walser « Aus dem Wortschatz unserer Kämpfe ».

Au château de Clervaux a lieu la présentation d'un plan d'aménagement commun aux territoires allemands et luxembourgeois en présence de nombreuses personnalités de la vie politique et touristique des deux pays.

12 juillet : Au Théâtre municipal de Luxembourg est donnée une représentation en plein air de l'opérette « Die Csardasfürstin », d'Emmerich Kalman, par les « Freilichtspiele Basel », avec Margit Schramm et Günther George.

A Luxembourg, le Dr. Joachim Prinz parle sur le thème : « Israel und die heutige Situation des Weltjudentums ».

La section des étudiants de l'ALUC invite à la conférence-débat présidée par M. Pierre Camy, inspecteur principal 1^{er} en rang au STATEC, sur : « La politique des prix au Grand-Duché. Est-elle concevable dans l'économie d'aujourd'hui ? ».

13 juillet : A Luxembourg, M. l'abbé Jean Leyder donne une conférence sur le thème : « Le sens chrétien du mariage ».

Au cloître des Trinitaires à Vianden est donné un récital de piano avec Tiny Wirtz, professeur de piano à l'Ecole supérieure de musique de Cologne.

14 juillet : A Luxembourg a lieu la réception de 200 membres du grand chapitre international de la Chaîne des Rotisseurs, sous le haut patronage de S. A. R. le Prince Charles.

A l'Abbaye d'Echternach a lieu l'ouverture de l'exposition « Musée 2000 » où sont présentés 90 chefs-d'œuvres de 30 lauréats de 10 Académies européennes.

A Esch-sur-Sûre et à Steinfort ont lieu l'ouverture des expositions de peinture contemporaine luxembourgeoise.

15 juillet : A Luxembourg, la Chorale des Petits Chanteurs de Saint-Louis du lycée Janson de Sailly de Paris donne un concert. Le même concert est donné le lendemain à Clervaux.

Au festival international de théâtre en plein air et de musique à Wiltz, le célèbre pianiste russe Svjatoslav Richter donne un récital de piano.

A Ettelbruck débute le 3^e concours hippique international en présence de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse.

- 17 juillet : A Luxembourg, M. Ignaz Bender, Conseiller-dirigeant à l'Université de Trèves-Kaiserslautern, parle sur le sujet : « Die Universität in Trier, ihre Organisation und ihre Bedeutung für die Gegend ».

A l'Hôtel de Ville de Luxembourg, M. Edward McWhinny, professeur à la Faculté de Droit et Directeur d'Etudes de l'Université d'Indiana, ainsi que M. Pierre Pescatore, Juge à la Cour de Justice des Communautés Européennes, professeur à l'Université de Liège, tiennent la conférence inaugurale de la session 1972 de la Faculté Internationale d'Etudes et de Recherches Européennes sur le sujet : « Le Fédéralisme et l'Intégration des Systèmes Juridiques. Le Rôle des Cours Suprêmes ».

A Luxembourg, le School Band of America - Shool Chorus of America, donne un concert vocal et instrumental à l'occasion du 1^{er} festival international de la jeunesse.

- 18 juillet : Le « Frankfurter Studenten-Kammerchor » donne un concert dans les villes d'Echternach, de Diekirch, d'Esch-surAlzette et de Luxembourg.

- 20 juillet : Son Altesse Royale le Prince Charles, Président du Comité de patronage du Conseil Supérieur de la Conservation de la Nature, rend visite et encourage les 180 participants du « Camp Nature » d'Ettelbruck dans leur opération anti-pollution.

Au cloître des Trinitaires à Vianden, le Quatuor Vocal du Luxembourg donne un concert sous la direction musicale de Pierre Nimax.

A l'Abbaye d'Echternach a lieu l'ouverture de l'exposition d'œuvres de femmes artistes.

- 21 juillet : Au Foyer Européen à Luxembourg, M. Fernand Goldschmit donne une conférence sur le « Far East » (90 jours en Extrême Orient et en Europe de l'Est).

- 22 juillet : Dans le cadre de l'échange culturel belgo-luxembourgeois est donné à Wiltz un concert symphonique par l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg sous la direction de Louis de Froment avec le violoniste belge Arthur Grumiaux.

A Remich est donnée une représentation de théâtre en plein air par Pierre Singer et sa troupe Curt Goetz, intitulée « Lampenschirm ».

- 25 juillet : A l'Université internationale de Sciences Comparées à Luxembourg, M. Walter Behrendt, Président du Parlement Européen, donne une conférence sur le sujet : « Le Parlement et l'Intégration politique en Europe ».

- 27 juillet : A Luxembourg, le P. Alfred Delépierre sj., aumônier national des médecins catholiques de Belgique, donne une conférence sur le thème : « Amour et fidélité dans le mariage ».

A Hollerich, le D^r Jean Goedert invite à la projection de deux films chinois dont le premier montre les récentes découvertes d'antiquités chinoises des époques Shan, Han et Tang. Le deuxième film montre une démonstration d'acupuncture.

- 29 juillet : Au festival international de théâtre en plein air et de musique à Wiltz, l'ensemble de Schwäbisch Hall donne une représentation de la pièce « Das Käthechen von Heilbronn » de Heinrich von Kleist.

- 30 juillet : Dans le cadre de la pastorale touristique de Luxembourg a lieu en l'église abbatiale des Bénédictins de l'Abbaye St-Maurice à Clervaux un concert œcuménique sous la direction du curé P. M. Meier.

